



VADE-MECUM DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE WALLONIE-BRUXELLES- ENSEIGNEMENT

Mise à jour : 1^{er} septembre 2018

Propos liminaires

Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissement d'enseignement de Promotion sociale,

Nous savons tous combien est complexe la tâche d'un Chef d'établissement, fût-il débutant ou non.

C'est pourquoi nous avons voulu que l'ensemble des services concernés contribuent à mettre à disposition des Chefs d'établissement un ouvrage reprenant les différentes bases légales qui soit facile d'utilisation pour chacun.

Ce vadémécum est actualisé tous les six mois. Cependant il ne prétend ni être parfait ni complet. Vos remarques concernant d'éventuels manques ou erreurs ou vos suggestions sont donc les bienvenues auprès de M. Géry De Cafmeyer (gery.decafmeier@cfwb.be), Direction des Affaires pédagogiques et réglementaires

Il peut se lire et se comprendre en consultant la base de données des textes légaux sur les sites : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/index.cfm?page=AideCEVadMec&profil=ce> et <http://www.gallilex.cfwb.be>. Il est régulièrement mis à jour.

Le dossier a été structuré en différents chapitres avec une présentation uniformisée ainsi qu'une pagination contingentée et une liste d'abréviations pratiques. Dans le corps du texte, les références soulignées permettent un lien immédiat vers des sites référents.

Pour connaître les différentes coordonnées des services de l'Administration générale de l'Enseignement, vous pouvez vous référer à la Circulaire 6795 du 30/08/2018 à télécharger ici : http://enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=7039

Nous vous souhaitons le meilleur usage du présent Vade-mecum.

Jacques LEFEBVRE
Directeur général

Direction générale des Personnels de l'Enseignement
organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Administration générale de l'Enseignement

Didier LETURCQ
Directeur général adjoint

Service général de l'Enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Administration générale de l'Enseignement

Mathurin SMOOS
Directeur général

Direction générale des
Infrastructures

TABLE DES MATIERES

TEXTES FONDATEURS	8
ZONES GEOGRAPHIQUES	10
ABREVIATIONS.....	11
CALENDRIER.....	12
CH. I. GESTION DES ELEVES ET DES ETUDIANTS	15
1. Dossiers et fiches + tenue des registres et droit d'inscription :	15
2. Etudiants étrangers :.....	15
3. Dotations et comptage des élèves et étudiants :	15
CH. II. GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL DIRECTEUR, ENSEIGNANT ET AUXILIAIRE D'EDUCATION.....	16
1. Documents de base	16
2. Demande de temporaires via DGT	17
3. Help-desk pour chefs d'établissement.....	17
4. Absences	17
5. Absence pour maladie.....	17
6. Demandes de contrôle de l'absence pour maladie :	18
7. Absence de plus de 10 jours ouvrables : envoi d'un DGT pour pourvoir au remplacement.	18
8. Accident de travail :	19
9. Congés et disponibilités	19
10. Relevé mensuel des absences	20
11. Contrôle des absences du personnel.....	20
12. Tutelle sanitaire	20
13. Agents temporaires : Fin de fonction.....	20
14. Agents définitifs	20
15. Vacances d'emploi	22
16. Documents collectifs à transmettre à la direction déconcentrée.....	22
17. Communication aux membres du personnel des opérations statutaires.....	22
18. Intervention de l'employeur dans les frais de déplacement	24
19. Frais de déplacement du chef d'établissement	24

20.	Contrat collectif d'assurance.....	24
21.	Cumul hors enseignement.....	24
22.	Service social.....	24
23.	Signalétique.....	24
24.	Agens ACS et APE.....	25
25.	Agents PTP.....	25
26.	Fin de carrière.....	25
27.	Fiches de paie.....	26
28.	Rémunération des maîtres de stage.....	26
29.	Echelle barémique, revalorisation barémique.....	26
30.	Staut, formation et désignation des directeurs + certaines fonctions de sélection.....	26
31.	Allocations familiales.....	26
32.	Allocations de rentrée scolaire.....	27
33.	PAGAS.....	27
34.	NEW DIMONA.....	27
35.	Formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire.....	28
36.	ONSS.....	28
CH.III. FORMATION CONTINUEE.....		29
CH.IV. ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE.....		30
	Par le chef d'établissement.....	30
	Par l'Inspection.....	30
	Reconnaissance des capacités acquises, épreuve intégrée.....	30
	Dispositifs « Facilitateurs du projet d'établissement » et « Evénement d'exception ».....	30
CH.V. SECURITE – HYGIENE.....		31
	AFSCA.....	33
	Aire de jeux.....	33
	Allergènes.....	33
	Amiante (asbeste).....	34
	AMOK: intrusions armées.....	34
	Analyse de risque.....	34
	ARCHIVES.....	34
	Ascenseur.....	34
	Ateliers.....	34
	Batteries.....	35
	Buts de football (et sports assimilés).....	35
	Comité de Concertation de Base (COCOBA).....	35

Comprimés d'iode.....	35
Conduite (véhicule, engin, etc.).....	35
Conseiller en prévention local.....	35
Consignes de sécurité.....	35
Déchets radioactifs.....	35
Délestage électrique.....	35
Entretiens et contrôles périodiques.....	35
Environnement sonore.....	36
Équipiers de première intervention.....	36
Escalade.....	36
HACCP.....	36
Hygiène.....	36
Installations de réfrigération.....	36
Laboratoires.....	36
Local de charge de batteries.....	36
Maladies infectieuses.....	36
Médecin du Centre PMS.....	36
Médecine du travail (SEPPT).....	37
Modernisation de l'équipement pédagogique du qualifiant.....	37
Organisation de divertissements actifs.....	37
Organisation de manifestations diverses.....	37
Permis d'environnement.....	37
Personnel.....	37
Pesticides.....	37
Plan d'action annuel.....	38
Plan global de prévention.....	38
Plan interne d'urgence (PIU).....	38
POSTE DE TRAVAIL ECRAN.....	38
Prévention des incendies.....	38
Protection de la maternité.....	38
Registre des produits.....	39
Registre de sécurité.....	39
Règlement administratif d'entretien.....	39
Risque d'incendie.....	39
Sécurité des élèves.....	39
Signalisation de sécurité.....	39

Soins d'urgence.....	39
Tabagisme.....	39
Téléphonie.....	40
Transport d'essence par route	40
Trousse de secours	40
Vêtements de travail	40
Violence en milieu scolaire	40
CH.VI. ORGANISATION DE LA CONCERTATION.....	42
CH.VII.DIVERS	43
RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION GENERALE DES INFRASTRUCTURES.....	44
ROI ET INTRUSIONS, VIOLENCE, HARCELEMENT	44
MORAL ET SEXUEL	44
OCCUPATION DES LOCAUX.....	44
CIRCULAIRES : TRANSMISSION ELECTRONIQUE	45
PAVOISEMENT DES BATIMENTS SCOLAIRES	45
NEUTRALITE DE L'ENSEIGNEMENT	45
NOM DE DOMAINE « eu ».....	45
DEPENSES ENERGETIQUES.....	45
COLLABORATIONS AVEC LES FONDS SECTORIELS	45
SOUTIEN INFORMATIQUE.....	46
SANTE – SECURITE – HYGIENE	46
DROITS D'AUTEUR.....	46
NOUVELLE ORTHOGRAPHE.....	46
ABONNEMENTS SCOLAIRES (TEC – STIB).....	46
ASSURANCES SCOLAIRES.....	46
FORMATION A UNE FONCTION D'INSPECTION	47
DEVELOPPEMENT DURABLE	47
ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES CE.....	47
GESTION COMPTABLE.....	47
D+.....	48
DISTRICTS SOCIO-PEDAGOGIQUES	48
PLAN Activa	48
ECOLE NUMERIQUE.....	48
Go4sup.be.....	49
www.indicateurswallonie.be.....	49
GUIDE QUALITE	49

TRAVAUX ECONOMISEURS D'ENERGIE SUR FONDS PROPRES	49
ACCUEIL DES ELEVES PRIMO-ARRIVANTS	49
ORGANISATION DES ACTIVITES DE FORMATION.....	49
COMPOSITION DE LA DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALES – REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR VERIFICATEUR.....	49
CEFORA	49
MALTRAITANCE	49
FONDS SOCIAL EUROPEEN	49
REMUNERATION MAITRES DE STAGE	50
CH.VIII. PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER.....	51
A CCIDENT DU TRAVAIL/MALADIE PROFESSIONNELLE	52
ALLOCATIONS FAMILIALES	54
BULLETIN DE SIGNALEMENT (DEFINITIF)	54
COMMUNICATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL DES OPERATIONS STATUTAIRES.....	54
CONCIERGE.....	56
CONGES.....	56
ENGAGEMENT (ACTIVA)	56
ENTREE EN FONCTION	56
EXTENSION DE CHARGE OU DE NOMINAION	56
FICHES FISCALES – LISTING RECAPITULATIF	56
FICHE INDIVIDUELLE	58
GESTION DU PERSONNEL	58
LICENCIEMENT	58
LISTINGS DE PAIEMENT MENSUELS	58
PERTE DE CHARGE – PARTIELLE OU TOTALE.....	58
PLAN ACTIVA	60
PRIME SYNDICALE.....	60
PROTECTION DE LA MATERNITE	60
RAPPORT (EVALUATION DE L'AGENT TEMPORAIRE)	60
RAPPORT (EVALUATION DE L'AGENT STAGIAIRE)	60
STATUTS DU PAPO.....	60
VACANCE D'EMPLOI	61

TEXTES FONDATEURS

- ✓ Loi du [29/05/1959](#) modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement (dite *Loi du Pacte scolaire*)
- ✓ Loi du [30/07/1963](#) concernant le régime linguistique de l'enseignement
- ✓ [Arrêté royal du 22/03/1969](#) fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant ... de l'Etat
- ✓ [Arrêté royal du 01/12/70](#) fixant le statut pécuniaire des membres du personnel « PAPO »
- ✓ Loi du [19/07/1971](#) relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire
- ✓ [Décret du 05/02/90](#) relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la CF
- ✓ [Décret du 16/04/91](#) organisant l'enseignement de Promotion sociale
- ✓ [ARGCF du 20/07/1993](#) portant règlement général des études de l'enseignement supérieur de Promotion sociale de type court et de régime 1
- ✓ [ARGCF du 20/07/1993](#) portant règlement général des études de l'enseignement secondaire de promotion sociale de régime 1
- ✓ [ARGCF du 20/07/1993](#) fixant les normes et conditions de dédoublements et de regroupements dans l'enseignement de promotion sociale
- ✓ [ARGCF du 25/10/1993](#) portant statut pécuniaire des membres du personnel, directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de Promotion sociale
- ✓ [Décret du 27/10/1994](#) organisant la concertation dans l'enseignement
- ✓ [Décret du 24/07/1997](#) « Décret « Missions »
- ✓ [ARGCF du 22/06/1999](#) portant règlement général des études de l'enseignement supérieur de Promotion sociale de type long et de régime 1
- ✓ [Décret du 12/05/2004](#) fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française
- ✓ [Décret du 02/02/2007](#) fixant le statut des Directeurs
- ✓ [Décret du 08/03/2007](#) relatif au service général de l'Inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques
- ✓ [Décret du 16/11/07](#) relatif au Programme Prioritaire de Travaux en faveur des bâtiments scolaires

- ✓ [Circ 2816](#) du 13/07/2009 relative aux dispositions législatives, réglementaires et administratives applicables à l'enseignement de promotion sociale - outil permettant d'appréhender rapidement les rouages de l'Enseignement de promotion sociale
- ✓ [Décret-Programme du 17/12/2009](#) mesures concernant les établissements, les internats, les CPMS, les chargés de mission, la formation en cours de carrière, l'enseignement de Promotion sociale pour les projets d'infrastructures culturelles
- ✓ [Circ 3845](#) du 13/01/2012 : Changement d'appellation – Le réseau d'enseignement organisé par la CF devient le réseau d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie – Bruxelles
- ✓ [ARGCF du 29/09/2011](#) fixant les modalités de reconnaissance des capacités acquises pour l'accès aux études, le cours et la sanction de celles-ci dans l'enseignement de Promotion sociale
- ✓ [Décret du 20/06/2013](#) portant diverses mesures en matière d'enseignement de Promotion sociale, définissant ses organes de pilotage et intégrant l'e-learning dans son offre d'enseignement (MB du 23/07/2013)
- ✓ [Décret du 17/10/2013](#) modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire et de Promotion sociale
- ✓ Règlement Administratif d'Entretien (mis à jour en 2014) + [Circ 5245](#) du 30/04/15 « règlement adm. d'entretien »
- ✓ [Décret du 11 avril 2014](#) réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française
- ✓ [Circ 5493](#) du 17/11/15 relative à la réforme des Titres et Fonctions

ZONES GEOGRAPHIQUES

Z1	Anderlecht, Evere, Uccle, Woluwe, Braine l'Alleud, Rixensart, Court St-Etienne, Jodoigne
Z2	Ath, Tournai, Mouscron, Peruwelz
Z3	Colfontaine, Dour, Frameries, Jemappes, Mons
Z4	Morlanwelz, Philippeville, Rance, Thuin
Z5	Blegny, Soumagne, Verviers, Vielsalm
Z6	Alleur, Grâce-Hollogne, Saint-Georges-sur-Meuse, Waremme
Z7	Arlon, Libramont, Marche
Z8	Dinant, Namur (Cadets) et Namur (Cefor)

Par ailleurs, [l'AR du 29/11/02](#), portant création du Conseil de coordination et des conseils de zone de l'enseignement de Promotion sociale a instauré 5 zones regroupant les établissements de Promotion sociale en FWB, à savoir :

La zone de Bruxelles et du Brabant wallon, ressorts : Bruxelles-capitale et la province du Brabant wallon.

La zone du Hainaut, ressort : la province du Hainaut.

La zone de Liège, ressort : la province de Liège.

La zone du Luxembourg, ressort : la province du Luxembourg.

La zone de Namur, ressort : la province de Namur.

ABREVIATIONS

➤ AE	Arrêté de l'Exécutif	➤ Fondam	Fondamental
➤ AGFWB	Arrêté du Gouvernement de la FWB	➤ G	Général
➤ AM	Arrêté ministériel	➤ MB	Moniteur belge
➤ AR	Arrêté royal	➤ NTPP	Nombre total de périodes professeurs
➤ Art	Article	➤ OB	Option de base
➤ AS	Année scolaire	➤ Ordi	Ordinaire
➤ CC	Conseil de classe	➤ P	Professionnel
➤ CE	Chef d'établissement	➤ PAPO	Personnel administratif et personnel ouvrier
➤ CEB	Certificat d'études de base	➤ Pt	Point
➤ Cet	Certificat d'études	➤ PV	Procès-verbal
➤		➤ RAE	Règlement administratif d'entretien
➤ CE2D	Certificat du 2 ^e degré	➤ RLMO	Religion/Morale
➤ CESS	Certificat d'enseignement secondaire supérieur	➤ ROI	Règlement d'ordre intérieur
➤ FWB	Communauté française	➤ RP	Recommandé postal
➤ Circ	Circulaire	➤ RPAS	Rappel provisoire à l'activité de service
➤ COCOBA	Comité de concertation de base	➤ SAJ	Service d'aide à la jeunesse
➤ CPMS	Centre psycho-médico-social	➤ Sec	Secondaire
➤ CQ	Certificat de qualification	➤ SEPPT	Service externe de prévention et de protection du travail
➤ CTI	Centre de traitement de l'information	➤ SGAP	Service général des affaires pédagogiques et du pilotage du réseau de la FWB
➤ DA	Date d'application	➤ SIPPT	Service interne de prévention et de protection du travail
➤ D+	Discrimination positive	➤ SLT	Service de liquidation des traitements
➤ DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire	➤ SPABS	Société publique d'administration des bâtiments scolaires
➤ DGPE	Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française	➤ SPMT	Service de prévention de la médecine du travail
➤ DGT	Formulaire de demande de temporaire	➤ T	Technique
➤ DL	Date limite d'introduction du dossier		
➤ Dt	Décret		

CALENDRIER

Calendrier général

Pendant l'année scolaire, il conviendra de réaliser des opérations essentielles d'entretien satisfaisant à la gestion « responsable » par l'occupant d'un bien immobilier appartenant à un tiers.

[Circ 6313](#) du 21/08/17 : Enseignement de promotion sociale.

Renseignements annuels : instructions pour l'année scolaire/académique 2017-2018

[Circ 6168](#) du 05/05/17 : Calendrier général de fonctionnement des établissements d'enseignement de promotion sociale

[Circ 5799](#) du 01/07/16 : Précisions et modifications apportées à la [circulaire 5644](#) du 8 mars 2016 : Sanction des études dans l'enseignement secondaire de promotion sociale et dans l'enseignement supérieur de promotion sociale

[Circ 5776](#) du 23/06/16 : Lecture des listings de paiement mensuel - Compréhension des informations – Codification des documents d'attributions

[Circ 6732](#) du 03/7/18 (annuelle): Organisation de la rentrée scolaire 2018-2019 des membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, social et psychologique des établissements d'enseignement obligatoire organisé par la FWB

[Circ 5785](#) du 28/06/16 : Actualisation de la circulaire n° 4241 du 18 décembre 2012 relative aux conventions visées aux articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale

[Circ 6250](#) du 26/06/2017 : Actualisation de la circulaire n°5785 du 28 juin 2016 relative aux conventions visées aux articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale.

[Circ 5678](#) du 11/04/16 : Recours contre les décisions des Conseils des études et des jurys d'épreuve intégrée dans l'enseignement de promotion sociale. Cette circulaire annule et remplace la circulaire n° 4700 du 29 janvier 2014 relative aux recours contre les décisions des Conseils des études et des jurys dans l'enseignement de promotion sociale

	<p>Le SGISFWB met à la disposition des Chefs d'établissement un guide synthétique sous forme de calendrier reprenant les règles élémentaires en matière d'entretien locatif des bâtiments et des abords, voir :</p> <p>http://www.infrastructures.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/agi/upload/agi_super_editor/agi_editor/documents/RA/Calendrier_scolaire_de_l_entretien_locatif_des_batiments_et_abords_-_version_mise_en_ligne.pdf&hash=7dab70af7aa3e1a354ce4868439c508968d255e6</p> <p>Cette synthèse ne se substitue en rien aux obligations complètes et détaillées du RAE.</p>
<p>Vérifier à la fin du mois de septembre le bon état de fonctionnement de l'installation de chauffage et prévenir au plus vite le SGISFWB si des anomalies sont constatées.</p>	
<p>En octobre, signaler les problèmes urgents au SGISFWB en vue de la préparation de la programmation budgétaire pluriannuelle et la planification des travaux pour l'année suivante.</p>	
<p>En mai, signaler et/ou rappeler au SGISFWB les interventions à réaliser avant la rentrée scolaire de septembre.</p>	

Ch. I. GESTION DES ELEVES ET DES ETUDIANTS

1. Dossiers et fiches + tenue des registres et droit d'inscription :

[Circ 6313](#) du 21/08/17 : Enseignement de promotion sociale.
Renseignements annuels : instructions pour l'année scolaire/académique 2017-2018

[Circ 3664](#) du 18/07/11 : Instructions administratives relatives à la constitution et à la tenue des dossiers et des fiches des élèves et étudiants de l'enseignement de promotion sociale ainsi qu'à la tenue du registre matricule, du registre des droits d'inscription et des registres de présence

[Circ 6133](#) du 30/03/17 : Dispositions applicables en matière de droit d'inscription en Promotion sociale

[Circ 5537](#) du 21/12/15 : Enseignement de promotion sociale.
Absences des étudiants dans l'enseignement de promotion sociale suite au niveau d'alerte 4 en Région de Bruxelles-Capitale

2. Etudiants étrangers :

[Circ 4652](#) du 05/12/13 : Droit d'inscription spécifique à charge des étudiants étrangers dans l'enseignement de Promotion sociale

3. Dotations et comptage des élèves et étudiants :

[Circ 494](#) du 21/03/03 : Nouvelles règles des ajustements des dotations de périodes dans l'Enseignement de Promotion sociale

[Circ 3098](#) du 13/04/10 : Dotation financière des établissements d'enseignement de promotion sociale du réseau organisé par la Communauté française : comptage des élèves et des étudiants réguliers au 5ème/10ème des sections et des unités de formation

[Circ 6382](#) du 02/10/17 : Suivi pédagogique des étudiants : dispositions applicables à partir du 1er septembre 2017

Ch. II. GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL DIRECTEUR, ENSEIGNANT ET AUXILIAIRE D'EDUCATION

<p>1. DOCUMENTS DE BASE</p> <p>Circ 3088 du 25/03/10 : Sécurité des données personnelles</p> <p>Circ 3877 du 08/02/12 : Procédure d'autoenregistrement via carte d'identité pour accéder aux serveurs FWB + Circ 3952 du 27/03/12 : Erratum</p> <p>REFORME DES TITRES ET FONCTIONS : voir Site « PRIMOWEB » (fonctions, barèmes, accroches cours-fct)</p>	<p>AR du 22/03/1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, ... (statut)</p> <p>Circ 6269 du 30/06/17 : Circulaire de rentrée des membres du personnel de l'enseignement de Promotion sociale (circ annuelle)</p> <p>Circ 5742 du 01/06/16 : Congés – Disponibilités – Absences réglementairement autorisées (Circulaire annuelle)</p> <p>Circ 5493 du 17/11/15 : Circulaire relative à la réforme des Titres et Fonctions http://www.enseignement.be/index.php?page=27274&navi=4240</p> <p>Circ 5703 du 04/05/16 : Circulaire relative à la mise en ligne de Primoweb (info destinée au public)</p> <p>Circ 5572 du 17/06/16 : Circulaire relative à la communication des choix effectués par le Pouvoir organisateur dans le cadre d'accroches cours-fonction(s) multiples</p> <p>Circ 6409 du 20/10/17 : Circulaire générale relative à la réforme des titres et fonctions - version 3 - octobre 2017</p> <p>Circ 6644 du 08/05/18 : Valorisation de l'expérience utile : application VALEXU (Informatisation de la procédure)</p> <p>Circ 6772 du 10/08/18 : Extension de valorisation de l'expérience utile « métier » par de l'expérience utile « enseignement »</p> <p>Circ 6284 du 19/07/17 : Circulaire relative à la Chambre de la Pénurie - version 3 (réforme des titres et fonctions – CITICAP) + erratum Circ 6549 du 22/2/18</p> <p>Circ 6213 du 08/06/17 : Circulaire relative à la communication des choix effectués par le Pouvoir organisateur dans le cadre d'accroches cours-fonction(s) multiples</p> <p>Circ 6691 du 06/06/18 : Circulaire relative au mécanisme d'assimilation à titre suffisant pour les porteurs d'un titre de pénurie</p>
---	---

	<p>Circ 6770 du 08/08/18 : Circulaire relative aux mesures de protection des membres du personnel dont le titre fait l'objet d'un déclassement</p> <p>Circ 6773 du 10/08/18 : Circulaire relative à l'identification des agrégations de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) « spécifiques » à une discipline déterminée</p>
<p>2. DEMANDE DE TEMPORAIRES VIA DGT</p> <p>Voir Vade-mecum réalisé par le Service des désignations de l'Administration et distribué à tous les chefs d'établissement (voir la version actualisée)</p> <p><u>Contact téléphonique ou via mail</u> avec le Service des désignations de l'Administration (coordonnées via circulaire <i>ad hoc</i>)</p>	
<p>3. HELP-DESK POUR CHEFS D'ETABLISSEMENT</p>	<p>Circ 1335 du 09/01/06 : Intégration des NTIC dans les tâches administratives des chefs d'établissements scolaires</p> <p>Circ 1668 du 27/10/06 : Création d'une adresse mail publique</p>
<p>4. ABSENCES</p> <p>Tous les membres du personnel ont l'<u>obligation de prévenir</u> l'établissement de leur absence avant leur 1^e heure de cours de la journée.</p>	
<p>5. ABSENCE POUR MALADIE</p> <p><u>Absence d'un jour</u></p> <ul style="list-style-type: none"> l'établissement complète un certificat « absence d'un jour » et l'envoie à l'organisme de contrôle agréé. un CF12 « absence d'un jour » doit être envoyé à la Direction déconcentrée dont relève l'établissement (pour les membres définitifs également). <p><u>Absence de plusieurs jours</u></p> <ul style="list-style-type: none"> le membre du personnel lui-même envoie un certificat médical à l'organisme de contrôle agréé. un CF12 d'interruption et un PS CF12 de reprise de fonction doivent 	<p>Les certificats médicaux réglementaires doivent être adressés par la Poste, par mail ou par fax (une de ces trois solutions) à Certimed – Boite Postale 10018 – 1070 Bruxelles</p>

<p>être envoyés à la Direction déconcentrée des personnels (pour tous les membres, définitifs et temporaires).</p> <ul style="list-style-type: none"> MNE14 à envoyer à l'Inspection compétente 	<p>Numéro vert 0800 93341 - Mail: certificatfwb@certimed.be Circ 6688 du 05/06/18 : Nouvelle dénomination de l'organisme de contrôle de maladie du personnel enseignant et assimilé : CERTIMED - Nouveau certificat médical destiné au personnel enseignant et assimilé Circ 4069 du 26/06/12 : Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel – Instructions et informations complètes Quota de jours de maladie : Circ 6727 du 02/7/18 (annuelle) : Vade-mecum : Congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Personnels enseignant et assimilés (hors enseignement supérieur) Circ du 17/06/99: Maladies graves et de longue durée Circ 4069 du 26/06/12 : Contrôle des absences pour maladie des membres des personnels en Communauté française: instructions et informations complètes</p>
<p>6. DEMANDES DE CONTROLE DE L'ABSENCE POUR MALADIE :</p>	<p>Circ 6688 du 05/06/18 : Nouvelle dénomination de l'organisme de contrôle de maladie du personnel enseignant et assimilé : CERTIMED - Nouveau certificat médical destiné au personnel enseignant et assimilé</p>
<p>7. ABSENCE DE PLUS DE 10 JOURS OUVRABLES : ENVOI D'UN DGT POUR POURVOIR AU REMPLACEMENT.</p> <p><i>Remarque</i> : école prioritaire : après 5 jours implantation maternelle à une classe : le jour même</p>	<p>(voir pt 1.2)</p>

<p>8. ACCIDENT DE TRAVAIL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le certificat SSA 1bis de couleur jaune. • une déclaration d'accident de travail en deux exemplaires sera complétée et envoyée au Ministère de la C.F. Cellule des Accidents du Travail – local 6 E636 – Bd Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles ou par téléphone (02.413.39.49), ou par e-mail Accidents.travail.enseignement@cfwb.be(voir Circ 1345 du 24/01/06) • remarque : voir obligations et listes des postes à risques selon la médecine du travail (circulaire protection de la maternité – il y a toute une série de risques repris). • membres du personnel victimes d'une agression : assistance psychologique d'urgence et assistance juridique • prestations réduites 	<p>La plus grande partie du personnel scolaire bénéficie du régime de coassurance mis en place par l'Etat belge et la Fédération Wallonie-Bruxelles (ci-après FWB) selon les règles contenues principalement dans l'arrêté royal du 24 janvier 1969 modifié par l'arrêté royal du 8 mai 2014.</p> <p>La circ 4746 du 25/2/14 : Référentiel des instructions et démarches administratives en matière d'accidents du travail des personnels de l'enseignement donne toutes les explications nécessaires, hormis celles contenues dans la circ 375 du 5/9/02 Actes de violence et harcèlement - Déclarations et plaintes. Différentes questions sont abordées: assurance lors d'activités exercées pendant le congé pour accident de travail, reprise du travail à mi-temps, reprise du travail avec travail adapté, catégorie de personnes couvertes par l'AR du 24 janvier 1969, critères d'activités, modalités d'indemnisation des victimes, informations à communiquer aux hôpitaux et aux mutuelles, etc.</p> <p>Circ 5507 du 3/12/15 : Rôle de la Direction des Accidents du Travail des personnels de l'Enseignement en matière de consolidation pour des accidents du travail comportant au total moins de 30 jours d'absence. - Conséquence de non présentation aux convocations de l'Administration de l'expertise médicale suite à un accident du travail.</p> <p>Circ 5641 du 04/03/16 : Accidents du travail. - Rôle de la Direction des Accidents du Travail des personnels de l'Enseignement en matière de consolidation pour des accidents du travail comportant au total moins de 30 jours d'absence. - Conséquence de non présentation aux convocations de l'Administration de l'expertise médicale suite à un accident du travail. Erratum à la circulaire 5507 du 3/12/2015</p> <p>Circ 6399 du 12/10/17 : Accidents du travail - transfert des données à caractère personnel vers le SIPPT (Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail)</p>
<p>9. CONGES ET DISPONIBILITES</p>	<p>Circ 6727 du 02/7/18 (annuelle) : Vade-mecum : Congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans</p>

	<p>l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Personnels enseignant et assimilés (hors enseignement supérieur)</p> <p>Circ 1810 du 23/03/07 : Congé pour l'exercice d'un mandat politique</p> <p>Circ 5205 du 17/03/15 : Mesures de protection de la maternité concernant les membres du personnel enseignant et assimilé</p>
<p>10. RELEVÉ MENSUEL DES ABSENCES Doit être transmis sur formule ad hoc à la DGPE</p>	<p>Circ congés de maladie/FDL/07.01 du 23/08/01 : Modèles de relevé</p> <p>Circ 6229 du 15/06/17 : Organisation de la rentrée scolaire des membres des personnels des établissements de Promotion sociale organisés par W-BE (Circulaire annuelle)</p>
<p>11. CONTRÔLE DES ABSENCES DU PERSONNEL</p>	<p>Circ 4069 du 26/06/12 : Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel de l'enseignement – Instructions et informations complètes</p>
<p>12. TUTELLE SANITAIRE</p>	<p>Circ. 987 du 25/10/04 Organismes chargés d'assurer la tutelle sanitaire des membres des personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française. Rappel des règles essentielles</p>
<p>13. AGENTS TEMPORAIRES : FIN DE FONCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Licenciements • CF12 • C4 : document ONEM à remettre uniquement aux temporaires et aux temporaires prioritaires • Attestation de services rendus. • Rapport éventuel <p>L'absence de rapport est équivalente à la mention bon</p>	<p>Circ 6229 du 15/06/17 : Organisation de la rentrée scolaire des membres des personnels des établissements de Promotion sociale organisés par W-BE (Circulaire annuelle)</p> <p>Circ 6127 du 29/03/17 : Déclaration des risques sociaux. Secteur chômage : Nouveau formulaire C4-ENSEIGNEMENT</p>
<p>14. AGENTS DÉFINITIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> • SDS (perte d'emploi) ou IDS (perte d'heures) : à envoyer fin juin et au début octobre. • Fiche individuelle éventuelle à faire signer par l'intéressé dans les deux rubriques : faits favorables et défavorables. Ne pas oublier de délivrer un accusé de réception si l'agent conteste par écrit. • Bulletin de signalement : 	<p>Circ 2464 du 24/09/08 : Perte partielle de charge (IDS) et mise en disponibilité par défaut d'emploi (SDS) (voir AR du 22/03/1969)</p> <p>(voir I, 6 : avril)</p> <p>Circ 5250 du 07/05/15 : Bulletin de signalement des membres du personnel définitifs</p>

<p>- éventuel : entre le 1^{er} et le 15 mai ; - à la demande écrite de l'intéressé : n'importe quand dans l'année</p> <ul style="list-style-type: none"> • CF-CAD : demande de congé ou de disponibilité document à envoyer en 2 exemplaires (+ une copie pour le dossier) à la Direction déconcentrée : avant le 1^{er} du mois qui précède ou avant le 15 juin si c'est pour le 1^{er} septembre. NB. Si interruption partielle ou complète de carrière : formulaire ONEM pour que l'intéressé puisse obtenir une compensation financière de cet organisme • Interruption de carrière pour congé parental... • Demande de congé pour mission • Aménagement de fin de carrière • Prestations des membres du personnel (Dispo type IV) + Fin prématurée d'une interruption de la carrière professionnelle 	<p>Circ 6727 du 02/7/18 (annuelle) : Vade-mecum : Congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Personnels enseignant et assimilés (hors enseignement supérieur)</p> <p>Circ 423 du 07/10/02 : Modifications apportées à la législation – nouveaux formulaires</p> <p>Circ 4171 du 10/10/12 : Modifications réglementaires concernant le régime des interruptions de carrière</p> <p>Circ 583 du 08/08/03 : Congés de maternité – Congé parental – Pauses d'allaitement – Congé d'accueil en vue de l'adoption ou de la tutelle officielle – Mesures de protection de la maternité <i>complétée par la circ 1684 du 24/11/06</i></p> <p>Circ 5205 du 17/03/15 : Mesures de protection de la maternité</p> <p>Circ 2753 du 17/06/09 : Protection de la maternité</p> <p>Circ 1396 du 14/03/06 : Interruption de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental ou de l'assistance médicale d'un membre du ménage ou de la famille</p> <p>Circ 1013 du 01/12/04 : Congé pour mission et mise en disponibilité pour mission spéciale</p> <p>Circ 5346 du 13/07/15 : Congés pour mission prévus par les articles 6bis et 7 du décret du 24 juin 1996 portant réglementation des missions, des congés pour mission et des mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française</p> <p>Circ 1008 du 23/11/04 : Mesures complémentaires d'aménagement de fin de carrière</p> <p>Circ 1120 du 10/05/2005 : Prestations à fournir par les membres du personnel bénéficiant d'une disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de type IV. - Fin prématurée d'une interruption de la carrière professionnelle et disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite</p>
--	--

	<p>Circ 4013 du 31/05/12 : Ouverture du droit à la pension ou à la pension anticipée pour les membres du personnel de l'enseignement</p> <p>Circ 4939 du 23/07/14 : Mesures d'aménagement de fin de carrière – disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR). La présente circulaire remplace les circulaires relatives aux aménagements de fin de carrière précédentes, à savoir les circulaires n°3569 du 16 mai 2011, n°4016 du 1er juin 2012 et n°4022 du 08 juin 2012</p>
<p>15. VACANCE D'EMPLOI A déclarer obligatoirement dans les 10 jours à la DGPE, à la commission zonale d'affectation, à la commission interzonale d'affectation.</p>	<p>Dt du 24/06/96 réglementant les missions ... (vacance d'emploi)</p> <p>Circ FDL/FV/IM/EMVAC/00 du 11/08/2000 : Déclaration de la vacance d'emploi – rappel de l'art 17bis de l'AR du 22/03/1969</p> <p>Circ FDL/FV/cc/0131/02 du 13/02/2002 : Notice explicative concernant la vacance d'un emploi + formulaire de déclaration de vacance</p> <p>Circ 1808 du 27/03/07 : Formulaires</p> <p>Circ 1819 du 16/04/07 : Formalités oblig. à accomplir par le CE</p>
<p>16. DOCUMENTS COLLECTIFS A TRANSMETTRE A LA DIRECTION DECONCENTREE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un relevé des personnes nommées et exerçant à titre temporaire une fonction de sélection ou de promotion sera fourni <u>dès que possible</u> à la Direction déconcentrée. • <u>Début de chaque mois</u> : un relevé du mois antérieur des absences, maladies ou accidents de travail (un pour les temporaires et un pour les définitifs) • <u>Début de chaque mois</u> : un relevé du mois antérieur des absences non réglementairement justifiées (pour les définitifs et les temporaires) • <u>Début de chaque mois</u> : document E19 (uniquement temporaires) 	<p>Circ 6229 du 15/06/17 : Organisation de la rentrée scolaire des membres des personnels des établissements de Promotion sociale organisés par W-BE (Circulaire annuelle)</p>
<p>17. COMMUNICATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL DES OPERATIONS STATUTAIRES</p> <p>18.1 Pour les temporaires <u>Fin JANVIER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>appel aux candidats à une désignation à titre temporaire</u> 	<p>Circ 6464 du 15/12/17 : WBE – membres des personnels : Appel aux candidats à une désignation en qualité de temporaire et temporaire prioritaire, de personnel administratif, de maîtres et de professeurs de religions ainsi que de puéricultrices non statutaires dans les établissements d'enseignement obligatoire organisés par la</p>

<ul style="list-style-type: none"> (effet : l'année scolaire suivante). <p>>Pour les temporaires qui ne détiennent pas le CAP</p> <p>18.2 Pour les définitifs</p> <p><u>FEVRIER :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> demande de changement d'affectation, dans la même zone et/ou dans une autre zone, pour les membres du personnel nommés (recrutement/sélection, promotion) <p><u>MAI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> rédaction (éventuelle) d'un bulletin de signalement par le CE (entre le 1^{er} et le 15 mai). Mesures d'aménagement de fin de carrière 	<p>Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2018-2019 - INFORMATIONS IMPORTANTES.</p> <p>Circ 6480 du 10/01/18 : Personnels enseignants. Appel aux candidats à une désignation en qualité de temporaire dans l'enseignement secondaire de promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2018-2019</p> <p>Circ 6481 du 10/01/18 : Appel aux candidats à une désignation en qualité de temporaire dans l'enseignement supérieur de promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année académique 2018-2019.</p> <p>Circ 4967 du 01/09/14 : Examens pour la délivrance du Certificat d'Aptitudes pédagogiques AS : 15-16 - <i>DL 22/09/14</i></p> <p>Circ 6185 du 15/05/17 : WBE - Personnels enseignants. Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois de recrutement à pourvoir dans les établissements de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (<i>circulaire annuelle</i>)</p> <p>Circ 6561 du 27/02/18 : Changements d'affectation dans un autre établissement de la zone ou dans un établissement d'une autre zone de l'enseignement de Promotion sociale - fonctions de Recrutement, de sélection et de promotion (articles 48, 80 et 94 de l'arrêté royal du 22 mars 1969)</p> <p>Circ 6116 du 20/03/17 : Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Appel aux candidats à un changement d'affectation dans des emplois définitivement vacants ou temporairement vacants à conférer dans les Centres de dépaysement et de plein air de la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p> <p>Circ 5560 du 12/01/16 : Appel à candidature - deux changements d'affectation définitifs - trois changements d'affectation provisoires - deux chargé(e)s de mission pour le Centre d'autoformation et de</p>
--	--

	formation continuée de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à Tihange
18. INTERVENTION DE L'EMPLOYEUR DANS LES FRAIS DE DEPLACEMENT	Circ 6083 du 23/02/17 : Intervention de l'employeur dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel
19. FRAIS DE DEPLACEMENT DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Circ. 5348 du 15/07/15 : Circulaire concernant l'obligation pour les chefs d'établissement d'obtenir l'autorisation de prélever leurs frais de déplacement et (ou) de séjour sur les dotations
20. CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE	Circ 3441 du 01/02/11 : Contrat collectif (n° 4.046.274) d'assurance « frais soins de santé et hospitalisation » - Modifications contractuelles Circ 1493 du 12/06/06 : Contrat collectif (n° 4.046.274) d'assurance « frais soins de santé et hospitalisation » - Demande d'adhésion
21. CUMUL HORS ENSEIGNEMENT	Circ 1367 du 16/02/06 : Dt du 27/01/06 portant modification de diverses dispositions relatives aux règles de cumul applicables aux membres du personnel de l'enseignement
22. SERVICE SOCIAL	Circ 4743 du 19 / 02 / 2014 : Brochure du Service social des personnels de Wallonie-Bruxelles Enseignement. Circ 5651 du 16/3/16 : A.P.S.S. vade-mecum du Relais Social Circ 5733 du 23/5/16 : Service social de Wallonie-Bruxelles Enseignement. Modifications des services et aides offerts aux membres des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles Circ 6341 du 11/09/17 : Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Service social de Wallonie-Bruxelles Enseignement. Modifications des services et aides offerts aux membres des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles Circ 6555 du 23/02/2018 : Service social de Wallonie-Bruxelles Enseignement. Rencontre des Relais sociaux avril 2018
23. SIGNALÉTIQUE	Circ 1434 du 12/04/06 : Signalétique des membres du personnel

<p>24. AGENTS ACS ET APE</p>	<p>Circ 3601 du 07/06/11 : Directives relatives à l'engagement de personnels ACS/APE dans l'ens de Prom soc Circ 6180 du 12/05/17 : Déclaration de périodes complémentaires affectées aux projets et périodes relatives aux emplois APE-Alpha Circ 5539 du 23/12/15 : Engagement de personnels APE-Alpha dans l'enseignement de Promotion sociale (Année civile 2016) Circ 5756 du 08/06/16 : Déclaration des périodes complémentaires affectées aux conventions et aux projets particuliers dans l'Enseignement de Promotion sociale et des périodes relatives aux emplois APE « Alpha » pour l'année civile 2016 Circ 6711 du 26/6/18 (annuelle) : Directives relatives à l'engagement de personnels ACS/APE (autres que les puéricultrices ACS/APE de l'enseignement fondamental ordinaire) pour l'année scolaire 2018-2019</p>
<p>25. AGENTS PTP</p>	<p>Circ 5999 du 22/12/16 : Directives relatives à l'engagement de personnels PTP dans l'enseignement de promotion sociale en Région wallonne pour l'année 2017</p>
<p>26. FIN DE CARRIERE</p>	<p>Circ 6017 du 10/1/17 : Vade-mecum : Pension de retraite et pension de survie des membres du personnel nommés à titre définitif ou assimilés (stagiaires) de l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles Circ 6727 du 02/7/18 (annuelle) : Vade-mecum : Congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Personnels enseignant et assimilés (hors enseignement supérieur) Circ 6033 du 25/1/17 : Mesures d'aménagement de fin de carrière – disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR) – régime des pensions du secteur public+ Addendum circ 6221 Circ 6522 du 07/02/18 : Possibilité de travailler après la mise à la retraite au-delà de l'âge de 65 ans. Circ 5175 du 25/2/15 : Augmentation intercalaire des membres du</p>

	personnel toujours en activité de service à 61 ans et 62 ans
27. FICHES DE PAIE	Fiches disponibles sur www.ens.cfwb.be Explications: http://www.enseignement.be/index.php?page=24897 Circ 6085 du 23/02/17 : Application « GESP » - accès et utilisation
28. REMUNERATION DES MAITRES DE STAGE	Circ 5490 du 16/11/15 : Rémunération des maîtres de stage dans l'enseignement de Promotion sociale
29. ECHELLE BAREMIQUE, REVALORISATION BAREMIQUE	Circ 1709 du 19/12/06 : Octroi de l'échelle 301... Circ 2213 du 28/02/08 : Revalorisation barémique accordée à certains membres du pers ens de l'ens sec inférieur ordinaire et spécial de plein exercice et de prom soc (annule la Circ 2206 du 22/02/08)
30. STAUT, FORMATION ET DESIGNATION DES DIRECTEURS + CERTAINES FONCTIONS DE SELECTION	Circ 1908 du 15/06/07 : Dt du 02/02/07 fixant le statut des directeurs Circ 2268 du 15/04/08 : Application des dispositions de l'article 26 § 1er, 2ème alinéa du décret du 02 février 2007 fixant le statut des directeurs Circ 2698 du 29/04/09 : Interprétation de l'article 140, §1 alinéa 1 du Circ 2708 du 07/05/09 : Outils d'Aide à la Décision Circ 5958 du 17/11/16 : Appel aux candidats à une désignation dans un emploi vacant ou disponible de directeur dans l'enseignement secondaire supérieur – Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Circ 5957 du 17/11/16 : Appel aux candidats à une désignation dans un emploi vacant ou disponible de directeur dans l'enseignement secondaire inférieur – Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Circ 6366 du 20/09/17 : Modalités d'inscription au module de formation «DI» dans le cadre de l'octroi du barème 501 à certains membres du personnel de l'enseignement de promotion sociale. Circ 6274 du 06/07/17 : Circulaire relative à l'octroi du barème 501 à certains membres du personnel de l'enseignement de promotion sociale
31. ALLOCATIONS FAMILIALES	Circ 2565 du 19/12/08 : Reprise du paiement des allocations familiales par l'ONAFTS

	<p>Circ 3638 du 28/06/11 : Supplément d’allocations familiales en faveur de certains MDP en incapacité de travail</p> <p>Circ 4560 du 13/09/13 : Circulaire relative aux données à communiquer à l’Office National des Allocations Familiales des Travailleurs Salariés (ONAFTS) relatives aux inscriptions des élèves/étudiants de plus de 18 ans.</p>
32. ALLOCATIONS DE RENTREE SCOLAIRE	<p>Circ 2565 du 19/12/08 Allocation de rentrée scolaire 2007. Allocations familiales relatives au personnel engagé à titre contractuel ou temporaire dans les étab d’ens organisés par la FWB</p>
33. PAGAS	<p>Circ 3264 du 3265 du 01/09/10 : Le Numéro Vert « Assistance Ecoles », mesure du Plan d’actions visant à garantir les conditions d’un apprentissage serein (PAGAS)</p>
34. NEW DIMONA	<p>Circ 3346 du 20/10/10 : New DIMONA : encodage pas à pas</p> <p>Circ 5347 du 14/7/15 : Internats annexés - Déclarations DIMONA : modifications importantes</p> <p>Circ 5498 du 26/11/16 : Mise en œuvre de l’application informatique «DDRS», spécifique pour les déclarations DIMONA et les déclarations de risques sociaux – secteur Chômage</p> <p>Circ 5534 du 17/12/15 : Mise en œuvre de l’application informatique « DDRS » - instructions techniques et fonctionnalités applicatives concernant DIMONA</p> <p>Circ 5574 du 22/1/16 : Mise en production dans l’application informatique « DDRS » de l’onglet relatif aux déclarations de risques sociaux - secteur chômage</p> <p>Circ 5704 du 4/5/16 : Nouvelles fonctionnalités dans l’application métier « DDRS » concernant les DIMONA</p> <p>Circ 5790 du 28/6/16 : Application DDRS : rappel des règles d’encodage des DIMONA et des déclarations des risques sociaux (DRS) secteur chômage</p> <p>Circ 5984 du 12/12/16 : Nouvelles fonctionnalités dans l’application métier « DDRS » pour la déclaration des risques sociaux. - C131A : encodage électronique - C78.3 et C131B : procédure de modification</p> <p>Circ 6251 du 27/6/17 : Application DDRS : DIMONA et déclarations</p>

	<p>des risques sociaux (DRS). Rappel des opérations de début et de fin d'année scolaire.</p> <p>Circ 6723 du 29/06/18 : Application DDRS: Rappel des opérations de début et de fin d'année scolaire et informations générales relatives aux différents scénarios.</p> <p>Circ 5809 du 07/07/16 : Centres d'éducation et de formation en alternance - déclarations DIMONA : modifications importantes</p> <p>Circ 6722 du 29/06/18 : Application DDRS - Formations destinées aux Établissements scolaires et Pouvoirs Organisateur</p>
<p>35. FORMATION A LA PEDAGOGIE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL OU DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</p>	<p>Circ 3576 du 19/05/11 : Organisation du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur ou des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitude pédagogique ou le certificat de cours normaux techniques moyens – <i>DL 10/06/11</i></p>
<p>36. ONSS</p>	<p>Circ 3855 du 19/01/12 : Application de la réglementation relative à la cotisation ONSS due par tout employeur mettant à la disposition de certains de ses travailleurs un véhicule utilisé à des fins autres que strictement professionnelles + Circ 3962 du 26/03/12 : Informations complémentaires</p>

Ch.III. FORMATION CONTINUEE

	<p>Circ 3576 du 19/05/11 : Organisation du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur ou des porteurs d'un diplôme universitaire complété par un CAP de cours normaux techniques moyens</p> <p>Circ 4159 du 03/10/12 : Précision à la circulaire 3576 relative à l'accès d'un module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur en ce qui concerne les membres du personnel prestant dans l'enseignement de Promotion sociale</p>
--	---

Ch.IV. ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

<p><u>Par le chef d'établissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Visites de classe (consignées dans un registre) • Conseils méthodologiques • Evaluation des aptitudes pédagogiques • Plan de formation en cours de carrière • Rapports avec l'inspection • Initiatives et expériences pédagogiques • Evénements d'exception : choisir les personnes – ressources 	<p>Circ 4159 du 03/10/12 : Précision à la circulaire 3576 relative à l'accès au module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire inférieur en ce qui concerne les membres du personnel prestant dans l'enseignement de promotion sociale</p>
<p><u>Par l'Inspection</u></p>	<p>Circ 6777 du 17/08/18 : Attributions des membres du Service général de l'Inspection Services d'inspection: organisation (enseignement.be)</p>
<p><u>Reconnaissance des capacités acquises, épreuve intégrée</u></p>	<p>Circ 2055 du 26/09/07 : Modalités de reconnaissance, par le Conseil des études, des capacités acquises pour l'admission dans des unités de formation ou pour la sanction de celles-ci, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 juin 2004 pris en application de l'article 8 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale Circ 5550 du 06/01/16 : Enseignement secondaire de promotion sociale - Prise en compte dans le cadre de la sanction des études des titres de compétence du Consortium de validation des compétences dans l'Enseignement de promotion sociale Circ 5555 du 11/01/16 : Conventions relative à l'admission et à la sanction des études - articles 10 à 12 de l'Arrêté du gouvernement de la Communauté Française du 29 septembre 2011 fixant les modalités de reconnaissance des capacités acquises pour l'accès aux études, le cours et la sanction de celles-ci dans l'enseignement de promotion sociale</p>
<p><u>Dispositifs « Facilitateurs du projet d'établissement » et « Evénement d'exception »</u></p>	<p>Circ 3615 du 16/06/11 : Dispositifs « Facilitateurs du projet d'établissement » et « Evénement d'exception »</p>

Ch.V. SECURITE – HYGIENE

Documents de base à consulter et télécharger sur le site du SIPPT (www.espace.cfwb.be/sippt ou www.cfwb.be/sippt).

Synthèse des dispositions essentielles : [Circ 2674](#) du 09/04/09 : Référentiel en matière de sécurité / bien-être dans les établissements scolaires et assimilés - [Circ 5245](#) du 30/4/15: Règlement administratif d'entretien

Sécurité et hygiène : voir le site www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/secu-hygiene

[Circ 5532](#) du 16/12/15: Sécurité - hygiène. Premiers secours – registre d'interventions

Calendrier d'une année scolaire en sécurité, contrôles et entretiens périodiques : <http://www.espace.cfwb.be/sippt/>

AFSCA	33
AIRE DE JEUX.....	33
ALLERGENES	33
AMIANTE (ASBESTE).....	34
AMOK: INTRUSIONS ARMEES.....	34
ANALYSE DE RISQUE.....	34
ARCHIVES	34
ASCENSEUR	34
ATELIERS	34
BATTERIES.....	35
BUTS DE FOOTBALL (ET SPORTS ASSIMILES)	35
COMITE DE CONCERTATION DE BASE (COCOBA).....	35
COMPRIMES D'IODE	35
CONDUITE (VEHICULE, ENGIN, ETC.)	35
CONSEILLER EN PREVENTION LOCAL	35
CONSIGNES DE SECURITE	35
DECHETS RADIOACTIFS.....	35
DELESTAGE ELECTRIQUE.....	35
ENTRETIENS ET CONTROLES PERIODIQUES.....	35
ENVIRONNEMENT SONORE	36
ÉQUIPIERS DE PREMIERE INTERVENTION.....	36

ESCALADE.....	36
HACCP	36
HYGIENE.....	36
INSTALLATIONS DE REFRIGERATION	36
LABORATOIRES	36
LOCAL DE CHARGE DE BATTERIES	36
MALADIES INFECTIEUSES.....	36
MEDECIN DU CENTRE PMS.....	36
MEDECINE DU TRAVAIL (SEPPT).....	37
MODERNISATION DE L'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE DU QUALIFIANT	37
ORGANISATION DE DIVERTISSEMENTS ACTIFS.....	37
ORGANISATION DE MANIFESTATIONS DIVERSES	37
PERMIS D'ENVIRONNEMENT.....	37
PERSONNEL	37
PESTICIDES.....	37
PLAN D'ACTION ANNUEL	38
PLAN GLOBAL DE PREVENTION.....	38
PLAN INTERNE D'URGENCE (PIU)	38
POSTE DE TRAVAIL ECRAN	38
PREVENTION DES INCENDIES	38
PROTECTION DE LA MATERNITE	38
REGISTRE DES PRODUITS.....	39
REGISTRE DE SECURITE	39
REGLEMENT ADMINISTRATIF D'ENTRETIEN.....	39
RISQUE D'INCENDIE	39
SECURITE DES ELEVES.....	39
SIGNALISATION DE SECURITE.....	39
SOINS D'URGENCE	39
TABAGISME	39
TELEPHONIE	40
TRANSPORT D'ESSENCE PAR ROUTE.....	40
TROUSSE DE SECOURS.....	40
VETEMENTS DE TRAVAIL.....	40
VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE	40

<p>AFSCA Mettre en œuvre dans les cuisines et restaurants les mesures d'hygiène (HACCP) imposées par la réglementation de l'AFSCA</p> <p>Formation HACCP de l'équipe (voir HACCP)</p>	<p>Circ 4124 du 5/9/12 : Sécurité et Hygiène (Respect de l'application des prescriptions réglementaires en matière de sécurité / hygiène, d'incendie et de l'AFSCA au sein des établissements scolaires)</p> <p>Circ B/96/12 du 27/11/96 : Inspection des denrées alimentaires AR 04/12/95</p> <p>Circ 4190 du 17/10/12 : AFSCA</p> <p>Circ HI/FH/SIPPT/991480R4.999 du 19/01/00 : Substances utilisées par les lave-vaisselle industriels installés dans les cuisines et les cafétérias</p> <p><u>Formulaire de demande d'enregistrement, d'autorisation et/ou d'agrément:</u> http://www.espace.cfwb.be/sippt/Manuels/HACCP/AFSCA</p>
<p>AIRE DE JEUX</p>	<p>Circ D200109052 du 5/9/01: Sécurité: Aires de jeux et équipements. Arrêtés royaux du 28 mars 2001.</p> <p>Synoptique : http://www.espace.cfwb.be/sippt/Manuels/Recreasafe/</p>
<p>ALLERGENES</p>	<p>Circ 5313 du 23/6/15 - Sécurité / Hygiène: Déclaration des allergènes contenus dans les denrées alimentaires</p>

<p>AMIANTE (ASBESTE) L'établissement de l'inventaire de l'amiante relève du SGISFWB. Le chef d'établissement se charge de ses mises à jour, avec l'aide éventuelle du SGISFWB. Appliquer un plan de gestion du risque lié à l'amiante si nécessaire.</p>	<p>Circ I/JD/JM/985 du 25/05/98 : Inventaire de l'asbeste (brochure) Circ LO/98/03/A78/ASBESTEC1 du 12/05/1998 : Application du règlement général pour la protection du travail dans les établissements d'ens organisés par la FWB – Inventaire de l'asbeste Circ HI/FH/SIPPT/991539R1.999 du 19/01/00 : Inventaire asbeste : Application du RGPT dans les établissements d'enseignement et assimilés organisés par la FWB Circ 1202 du 16/08/05 : Gestion de la problématique amiante (asbeste) dans les bâtiments scolaires</p>
<p>AMOK: INTRUSIONS ARMÉES</p>	<p>Circ 5639 du 3/3/16: Invitation à une journée de formation au phénomène AMOK destinée aux chefs d'établissements – Le 15 ou le 17 mars 2016 au Cabinet de la Ministre de l'Education. Cette circulaire informe également sur l'aide que les établissements peuvent obtenir auprès du Service des équipes mobiles à ce point de vue. Circ 6384 du 03/10/17 : Invitation à une journée d'information au phénomène AMOK destinée aux chefs d'établissements – Le 14 novembre, le 28 novembre, le 30 novembre ou le 5 décembre 2017 au Cabinet de la Ministre de l'Education</p>
<p>ANALYSE DE RISQUE</p>	<p>Brochure explicative sur l'analyse de risques http://www.espace.cfwb.be/sippt/Manuels/</p>
<p>ARCHIVES</p>	<p>Circ 6336 du 06/09/17 : Sécurité / hygiène : Locaux d'archives dans les établissements scolaires et assimilés. - Prescriptions de sécurité pour l'aménagement et l'utilisation des locaux d'archives.</p>
<p>ASCENSEUR</p>	<p>Circ 179 du 25/10/2001 : Ascenseurs non munis de portes intérieures – Mesures à prendre dans les bâtiments scolaires et assimilés.</p>
<p>ATELIERS</p>	<p>Circ 2585 du 19/1/09 : Utilisation des Pistolets de soufflage à air comprimé en toute sécurité. Circ 3046 du 3/3/10 : Sécurité des locaux de charge de batteries. Circ 4287 du 31/1/13 - Sécurité : uniformisation du système de mise en marche/arrêt – commandes de la machine et équipements de travail Circ 4874 du 13/6/14 : Sécurité - équipements de protection individuelle des travailleurs et des élèves employés aux tâches nécessitant l'utilisation d'une tronçonneuse à bois.</p>

BATTERIES	Circ 3046 du 3/3/10 : Sécurité des locaux de charge de batteries.
BUTS DE FOOTBALL (ET SPORTS ASSIMILES)	Buts de football (et sports assimilés) mobiles – Sécurité des installations : http://www.espace.cfwb.be/sippt/Manuels/Butsfootball/Feuillet.pdf http://www.espace.cfwb.be/sippt/Manuels/Butsfootball/organigramme.pdf Circ 1696 du 30/11/06 : Buts de football (et sports assimilés) mobiles – Sécurité des installations Circ 2188 du 11/02/08 : Buts de football (et sports assimilés) mobiles – Sécurité des installations – Pictogramme d’avertissement
COMITE DE CONCERTATION DE BASE (COCOBA) Fonctionnement régulier des COCOBA au niveau des points liés au bien-être du travailleur défini par la loi du 04/08/1996. Réalisation des plans globaux de prévention d’action annuels et quinquennaux.	Voir ch.VII Organes de concertation et d’aide - Cocoba
COMPRIMES D’IODE	Dispositions en cas d’accident nucléaire : http://www.espace.cfwb.be/sippt/
CONDUITE (VEHICULE, ENGIN, ETC.)	Circ 4452 du 11/6/13 : Sécurité : Formation à la conduite de véhicules et équipements de travail mobiles
CONSEILLER EN PREVENTION LOCAL Désignation Missions pleinement remplies par ce dernier en lui octroyant les moyens nécessaires, e.a. information (via le site du SIPPT) et formation complémentaire	Circ LO/98/11/A.72/chefs4.sec du 08/12/1998 : Ens de la FWB : application du RGPT et du Code du bien-être au travail – Désignation des conseillers en prévention Circ 1298 du 07/12/05 : Formation, information et documentation des Conseillers en prévention locaux Circ 6542 du 16/02/18 : Formation de base des Conseillers en prévention
CONSIGNES DE SECURITE	Consignes de sécurité-type : http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=1361
DECHETS RADIOACTIFS Date limite 30/4/15 mais cette campagne est menée périodiquement	Circ 5213 du 19/3/15 Campagne d’enlèvement des déchets radioactifs dans les écoles secondaires
DELESTAGE ELECTRIQUE	Circ 5991 du 16/12/16 (annuelle) : Plan d’actions en cas de délestage électrique (enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles)
ENTRETIENS ET CONTROLES PERIODIQUES Mise en œuvre des entretiens périodiques et des contrôles périodiques des installations techniques y soumises.	Calendrier d’une année scolaire en sécurité, contrôles et entretiens périodiques : http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=636

Suivi des contrôles périodiques. Exécution des instructions données en matière d'aires de jeux et d'équipements sportifs.	
ENVIRONNEMENT SONORE	http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=5925 du 27/4/16: « www.bruitalecole.be , un site pour conseiller et soutenir les écoles à améliorer leur environnement sonore ».
ÉQUIPIERS DE PREMIERE INTERVENTION Formation	Circ D199511171 : Formation des Equipiers d'intervention contre l'incendie et autres risques similaires
ESCALADE	Circ 4358 du 19/3/13 - Sécurité: gestion et contrôle du matériel d'escalade Circ 3314 du 22/09/10 : Pratique de l'escalade sur une structure artificielle
HACCP	Circ 2880 du 17/09/09 : Formations continuées en matière de normes HACCP et d'hygiène des cuisines et des restaurants scolaires, en partenariat avec l'AFSCA Circ 5682 du 13/4/16 : Formation à l'attention des responsables de cuisine et des cuisiniers d'établissements scolaires. D-L 21/4/16
HYGIENE S'assurer du suivi des recommandations du SEPPT et de l'AFSCA et notamment en matière de nettoyage des locaux, d'hygiène des sanitaires, etc.	Hygiène en cuisine : signalisation Circ 4124 du 5/9/12 : Sécurité et Hygiène (Respect de l'application des prescriptions réglementaires en matière de sécurité / hygiène, d'incendie et de l'AFSCA au sein des établissements scolaires) Circ 5682 du 13/4/16 : Formation à l'attention des responsables de cuisine et des cuisiniers d'établissements scolaires. D-L 21/4/16
INSTALLATIONS DE REFRIGERATION	Circ 2983 du 18/01/10 : Utilisation des fluides frigorigènes dans les installations de réfrigération
LABORATOIRES	Circ 5008 du 29/9/14 : Produits dangereux dans les laboratoires d'établissements scolaires - prévention des risques. Circ 5078 du 2/12/14 - Sécurité/hygiène : dissections d'animaux ou d'organes.
LOCAL DE CHARGE DE BATTERIES	Circ 3046 du 03/03/10 : Sécurité des locaux de charge de batteries
MALADIES INFECTIEUSES	Déclaration obligatoire des maladies infectieuses : http://www.sante.cfwb.be/index.php?id=4383 Circ de 1983 Dispositions générales et spécifiques en matière de prophylaxie des maladies transmissibles dans les établissements scolaires
MEDECIN DU CENTRE PMS Visite annuelle de l'école par le médecin du CPMSS et rapport	Circ JD/LD/096009 du 01/01/96 : Inspection médicale scolaire, conditions d'hygiène et de salubrité des locaux et du matériel scolaire

<p>MEDECINE DU TRAVAIL (SEPPT) Tenue des listes des personnes soumises à la Médecine du Travail et information de la cellule SEPPT du Ministère des modifications apportées à cette liste.</p>	<p>Circ 140 du 05/09/2001 : Médecine du travail – Dispositions applicables dans les établissements et aux membres du personnel relevant du Comité secteur IX du Ministère Circ 493 du 25/3/03 : Visite de la Médecine du Travail dans les établissements d’enseignement et assimilés de la Communauté française. - Comité de concertation de base Circ 6320 du 24/08/2017 (annuelle): Médecine du travail - documents relatifs aux listes du personnel. Mise à jour des tableaux reprenant le personnel soumis et non soumis à la Médecine du Travail.</p>
<p>MODERNISATION DE L'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE DU QUALIFIANT</p>	<p>Circ 6112 du 17/3/17 (annuelle): Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant</p>
<p>ORGANISATION DE DIVERTISSEMENTS ACTIFS</p>	<p>Analyse de risque des divertissements actifs : http://www.espace.cfwb.be/sippt/Manuels/Divertissements Circ 917 du 29/6/14 : Établissements d'enseignement organisé par la Communauté française. Sécurité : Arrêté royal du 25 avril 2004 portant réglementation de l’organisation des divertissements actifs</p>
<p>ORGANISATION DE MANIFESTATIONS DIVERSES</p>	<p>Circ 4636 du 18/11/13 Sécurité : organisation de manifestations diverses Circ 4739 du 18/2/14 Sécurité : organisation de manifestations diverses - addendum à la circulaire 4636 du 18/11/2013</p>
<p>PERMIS D’ENVIRONNEMENT Généralités : http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=1736</p>	<p>Circ 1754 du 16/02/07 : Le permis d’environnement applicable aux installations de la FWB + Circ 2211 du 26/02/08 : Rappel</p>
<p>PERSONNEL Formation suffisante et appropriée en matière de prévention des accidents. Information des risques et des moyens pour y remédier. Vérifier à la bonne observation des instructions dispensées.</p>	
<p>PESTICIDES</p>	<p>Circ 5223 du 30/3/15 - Environnement : Utilisation des pesticides en Wallonie Circ 5637 du 2/3/16 : Sécurité/hygiène : utilisation des pesticides en Région de</p>

	Bruxelles-Capitale.
PLAN D'ACTION ANNUEL	Plan de prévention qui se base sur le plan global de prévention, à établir également en accord avec le Cocoba et à transmettre au SGISFWB http://www.espace.cfwb.be/sipt/Vega_III.php?consult=575
PLAN GLOBAL DE PRÉVENTION	Plan quinquennal à établir en accord avec le Cocoba et à transmettre au SGISFWB http://www.espace.cfwb.be/sipt/Vega_III.php?consult=574
PLAN INTERNE D'URGENCE (PIU) Rédaction de consignes de sécurité appropriées : communication et affichage à destination du personnel et des publics : affichage de plans d'étages pour l'évacuation. Approbation par le Service Régional d'Incendie (SRI) et le COCOBA.	Plan interne d'urgence - aide au remplissage (secteur IX) : http://www.espace.cfwb.be/sipt/Manuels/ Circ 2115 du 03/12/07 : Plan interne d'urgence Circ 1215 du 02/09/05 : Plan interne d'urgence nucléaire (Ce plan concerne les établissements situés dans la zone de planification des 10 km à vol d'oiseau autour des centrales nucléaires précitées et des 5 km en ce qui concerne l'IRE de Fleurus)
POSTE DE TRAVAIL ECRAN	Circ 6541 du 16/02/18 : Poste de travail « ECRAN ». Description des principes ergonomiques et de sécurité généraux à appliquer par le personnel.
PREVENTION DES INCENDIES Visite périodique de l'établissement par le Service Régional d'Incendie: minimum tous les 5 ans. Formation d'Equipiers de 1 ^{ère} intervention. Exercices d'évacuation périodiques: minimum 1 fois par an. Evaluation régulière de l'évolution de la situation en matière de prévention des incendies.	Circ 4124 du 5/9/12 : Sécurité et Hygiène (Respect de l'application des prescriptions réglementaires en matière de sécurité / hygiène, d'incendie et de l'AFSCA au sein des établissements scolaires) Circ CDSH 3 du 25/06/90 : Protection contre l'incendie dans les établissements scolaires (exercices d'évacuation) Circ PC/PC/SIPPT/991964R5.999 du 30/05/00 : Contrôle périodique des bâtiments et installations par le Service d'Incendie. Circ 2674 du 09/04/09 : Référentiel en matière de sécurité / bien-être dans les établissements scolaires et assimilés Circ 1507 du 19/06/06 : Prévention des incendies dans les logements de fonction + Circ 1671 du 06/11/06 : Erratum à la circ 1507 Circ 3781 du 27/10/11 : Utilisation correcte des extinctions automatiques en cuisine
PROTECTION DE LA MATERNITE	Circ 5205 du 17/3/15 Mesures de protection de la maternité concernant les membres du personnel enseignant et assimilé Circ 478 du 06/03/03 : Procédure d'introduction d'une demande d'écartement

	dans le cadre de la protection de la maternité (pour les travailleuses enceintes et allaitantes)
REGISTRE DES PRODUITS Produits et substances utilisés par le personnel dans le cadre de ses activités.	Obligation d'établir un registre des produits et modèle de registre: http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=1169 Circ 1541 du 12/7/06 : Rappel de la circulaire du SIPPT du 06/11/98 - Liste des substances utilisées par le personnel dans les établissements scolaires et assimilés relevant de la compétence du Comité supérieur de concertation du secteur IX Circ 167 du 15/10/01 : Usage des matières nucléaires brutes et fissiles – contrôles de l'Agence internationale de l'Energie atomique
REGISTRE DE SECURITE	Registre de sécurité - explications et document-type (secteur IX): http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=883
REGLEMENT ADMINISTRATIF D'ENTRETIEN	Circ 5245 du 30/4/15: Règlement administratif d'entretien
RISQUE D'INCENDIE	Circ 5857 du 1/9/16: Sécurité/hygiène : analyse des risques relative au risque d'incendie - Outil et aide mis à disposition des Chefs d'établissement.
SECURITE DES ELEVES (y compris extra-muros). Veiller à l'amélioration continue de la sécurité (y compris routière) notamment aux abords de l'école.	Circ 3830 du 21/12/11 : Documents <i>Pointroute</i> n°3
SIGNALISATION DE SECURITE	Circ OD/OD/SIPPT/980785R8.999 du 24/08/98 : Signalisation de sécurité
SOINS D'URGENCE Secouristes formés aux techniques de premiers soins. Local et produits nécessaires à l'apport des premiers soins disponibles.	Notice soins d'urgence du SIPPT Circ 1651 du 17/10/06 : Composition d'une petite pharmacie mise à la disposition du personnel Circ 4888 : Soins et prises de médicaments pour les élèves accueillis en enseignement ordinaire et en enseignement spécialisé. Année scolaire 2014-2015 et suivantes Circ 3742 du 26/09/11 : AR du 15/12/2010 relatif aux premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise Composition trousse de secours (Arista) Circ 5532 du 16/12/15: Sécurité - hygiène. Premiers secours – registre d'interventions
TABAGISME	Circ 1289 du 29/11/05 : Protection des travailleurs contre la fumée de tabac.

	<p>AR du 19/01/05. Interdiction de fumer dans les établissements scolaires</p> <p>Circ 1518 du 27/06/06 : Recommandations du GFWB relatives à la prévention du tabagisme et l'interdiction de fumer à l'école</p> <p>Note d'information du 09/07/07 : Evaluation du respect de l'interdiction de fumer dans les établissements scolaires</p>
TELEPHONIE	Circ 5708 du 9/5/16: Sécurité/hygiène : Système téléphonique à destination des établissements scolaires et assimilés
TRANSPORT D'ESSENCE PAR ROUTE	Circ 6149 du 24/4/17 : Sécurité/hygiène : transport de quantités limitées d'essence par route - prescriptions.
TROUSSE DE SECOURS	Composition trousse de secours (Arista)
VETEMENTS DE TRAVAIL	<p>Circ 146 du 05/09/2001 : Vêtements de travail et équipements de protection individuelle</p> <p>Circ 3780 du 27/10/11 : Gants de sécurité, risques pour le travail à proximité des outils tournants – Responsabilité des CE</p>
VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE	<p>AGCF du 28/6/12 portant application de l'art 28 du Décret du 30 juin 1998</p> <p>Circ 375 du 05/09/2002 : Actes de violence et harcèlement [à l'égard du personnel – NDLR]– déclarations et plaintes</p> <p>Circ 1836 du 11/04/2007 : Informations des membres du personnel des ét. scolaires au sujet des droits des victimes d'actes de violence</p> <p>Circ 2111 du 28/11/07 : Registre des actes de violence dont sont victimes les membres des personnels des établissements d'enseignement et assimilés organisés par la FWB – Site de la Médecine du travail</p> <p>Circ 3696 du 29/08/11 : Nouvelles missions du SGEOFWB au 11/09/11, relatives à la gestion des dossiers disciplinaires et des dossiers concernant la problématique du harcèlement sexuel ainsi que la violence à l'école + Circ 3779 du 27/10/11 : Erratum</p> <p>Circ 5833 du 10/8/16 : Guide de procédure pour l'application des mesures relatives à la prévention des risques psychosociaux au travail, dont notamment la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail</p> <p>Circ 4964 du 28/8/14 : Guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des</p>

violences en milieu scolaire
[Circ 4156](#) du 1/10/12 Numéro vert «École et parents», une ligne d'information pour les parents touchés par la violence scolaire [0800/ 95 580] - Année scolaire 2012-2013 et suivantes
[Circ 5415](#) du 17/9/15 : Nouveaux dispositifs mis à disposition des établissements scolaires qui le souhaitent en matière de prévention et de prise en charge du harcèlement en milieu scolaire
[Circ 5621](#) du 23/2/16 : Mise à disposition du triptyque « Harcèlement à l'école : à qui en parler ? » aux établissements scolaires de l'enseignement secondaire
[Circ 5714](#) du 12/5/16 : Le cyberharcèlement à l'école : mise à disposition d'outils pour aborder la question du cyberharcèlement à l'école suite au lancement de la campagne « Le téléphone de Louise »
[Circ 6191](#) du 18/5/17 : Dispositifs en matière de prévention et de prise en charge du (cyber) harcèlement en milieu scolaire - Appel à projets 2017-2018

Ch.VI. ORGANISATION DE LA CONCERTATION

COCOBA

[Circ du 15/12/97](#) - AR du 28/09/1984 (Moniteur Belge 20/10/1984):

Organisation des relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités

[Circ du 7/3/1998](#) Comité de concertation de base

[Circ 2558](#) du 16/12/2008 : Organisation et fonctionnement des CoCoBa avec R.O.I. en annexe

[Circ 2559](#) du 16/12/2008 : Organisation et fonctionnement des CoCoBa PaPo avec R.O.I. en annexe

[Circ 4958](#) du 25/8/14 : Organisation et fonctionnement des Comités de concertation de base destinés au personnel directeur et enseignant, au personnel auxiliaire d'éducation, au personnel paramédical, au personnel psychologique et au personnel social des établissements d'enseignement et assimilés organisés par la Communauté française et installés dans ceux-ci.

[Circ 5013](#) du 30/9/14 : Complément à la circulaire n° 4958 du 25/08/2014- Actualisation et bonnes pratiques

CH.VII.DIVERS

RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION GENERALE DES INFRASTRUCTURES	44
ROI ET INTRUSIONS, VIOLENCE, HARCELEMENT	44
MORAL ET SEXUEL	44
OCCUPATION DES LOCAUX	44
CIRCULAIRES : TRANSMISSION ELECTRONIQUE	45
PAVOISEMENT DES BATIMENTS SCOLAIRES	45
NEUTRALITE DE L'ENSEIGNEMENT	45
NOM DE DOMAINE « EU »	45
DEPENSES ENERGETIQUES	45
COLLABORATIONS AVEC LES FONDS SECTORIELS	45
SOUTIEN INFORMATIQUE	46
SANTE – SECURITE – HYGIENE	46
DROITS D'AUTEUR	46
NOUVELLE ORTHOGRAPHE	46
ABONNEMENTS SCOLAIRES (TEC – STIB).....	46
ASSURANCES SCOLAIRES	46
FORMATION A UNE FONCTION D'INSPECTION.....	47
DEVELOPPEMENT DURABLE.....	47
ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES CE	47
GESTION COMPTABLE.....	47
D+	48
DISTRICTS SOCIO-PEDAGOGIQUES	48
PLAN ACTIVA	48
ECOLE NUMERIQUE	48
GO4SUP.BE	49
WWW.INDICATEURSWALLONIE.BE	49
GUIDE QUALITE	49
TRAVAUX ECONOMISEURS D'ENERGIE SUR FONDS PROPRES.....	49
ACCUEIL DES ELEVES PRIMO-ARRIVANTS	49
ORGANISATION DES ACTIVITES DE FORMATION.....	49
COMPOSITION DE LA DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALES – REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR VERIFICATEUR.....	49
CEFORA.....	49
MALTRAITANCE	49
FONDS SOCIAL EUROPEEN.....	49
REMUNERATION MAITRES DE STAGE	50

<p>RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION GENERALE DES INFRASTRUCTURES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté • <u>SPABS</u> <p>Signaler les besoins aux Directions régionales qui gèrent entièrement la procédure d'octroi de l'intervention financière du PPT</p>	<p>Circ 2551 du 10/12/08 : Procédure d'octroi d'une intervention financière de la FWB relative au programme prioritaire en faveur des bâtiments scolaires signaler les besoins aux Directions générales qui gèrent entièrement la procédure d'octroi de l'intervention financière du PPT</p> <p>Circ 3162 du 07/06/10 : Travaux effectués à l'initiative des établissements scolaires – occupation de locaux fermés ou déclassés Contact : SGISFWB : http://www.infrastructures.cfwb.be/index.php?id=322</p> <p>Circ 5245 du 30/04/15 : RAE</p>
<p>ROI ET INTRUSIONS, VIOLENCE, HARCELEMENT MORAL ET SEXUEL</p>	<p>Circ 375 du 05/09/2002 : Actes de violence et harcèlement – déclarations et plaintes</p> <p>Circ 3802 du 25/11/11 : Guide de procédure face à la violence, au harcèlement moral ou sexuel au travail – Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail</p> <p>Circ 2184 du 13/02/2008 : Campagne de sensibilisation des jeunes à la violence dans leurs relations amoureuses</p> <p>Circ 2327 du 02/06/08 : Dispositions communes en matière de faits graves devant figurer dans le ROI</p> <p>Circ 3696 du 29/08/11 : Nouvelles missions du SGEOFWB au 11/09/11, relatives à la gestion des dossiers disciplinaires et des dossiers concernant la problématique du harcèlement sexuel ainsi que la violence à l'école + Circ 3779 du 27/10/11 : Erratum</p>
<p>OCCUPATION DES LOCAUX</p> <p>Envoyer une copie de toute convention signée en vertu de la circulaire 5409 du 15/09/15 à la DGISFWB</p>	<p>Circ 2135 du 08/01/08 : Inventaire des situations d'occupation conjointe des bâtiments d'enseignement...</p> <p>Circ 5409 du 15/9/15 : Occupation conjointe à titre permanent ou récurrent de bâtiments scolaires : - soit par deux niveaux d'enseignement relevant du même pouvoir organisateur. - soit par deux niveaux d'enseignement relevant de pouvoirs organisateurs différents ou par des tiers non scolaires (associations non commerciales) ; 2 Occupation temporaire de locaux scolaires par des tiers</p>

CIRCULAIRES : TRANSMISSION ELECTRONIQUE	Circ 766 du 12/03/04 : Système de transmission électronique des documents administratifs entre Ministère et établissements d'ens
PAVOISEMENT DES BATIMENTS SCOLAIRES	http://archive.pfwb.be/99203RBEI150786?action=browse pour le drapeau de la FWB http://www.etaamb.be/fr/arrete-royal-du-03-decembre-2013_n2013000758.html pour le drapeau belge et le drapeau européen
NEUTRALITE DE L'ENSEIGNEMENT	Circ 1059 du 18/02/05 : Législation relative à la neutralité de l'enseignement Circ 1060 du 28/02/05 : Neutralité de l'enseignement – Affiche Circ 2198 du 18/02/08 : Neutralité dans l'enseignement – Rés. FWB
NOM DE DOMAINE « eu »	Circ 1339 du 11/01/06 : Information des chefs d'établissement quant à la création du nom de domaine « eu » et à la possibilité pour eux d'y enregistrer le site web de leur établissement
DEPENSES ENERGETIQUES	Circ 3249 du 20/08/10 : Fourniture de gasoil de chauffage à déverser dans les citernes des services et des établissements d'enseignement et assimilés du réseau d'ens organisé par la FWB Circ 1378 du 28/02/06 : Intervention dans le surcoût lié à l'augmentation des dépenses énergétiques pour les ét d'ens et les internats ... Circ 1662 du 20/10/06 : Promouvoir les économies d'énergie Circ 4396 du 24/04/13 : Octroi de subventions par le Gvt wallon aux écoles situées en RW pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments
COLLABORATIONS AVEC LES FONDS SECTORIELS	Circ 1743 du 25/01/07 : Région de Bruxelles-Capitale : relevé d'informations relatives aux collaborations des ét d'ens sec de PE et des ét de prom soc avec les fonds sectoriels

SOUTIEN INFORMATIQUE	<p>Circ 1413 du 28/03/06 : Soutien aux directions d'écoles concernant l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans leurs tâches administratives. Reprise des compétences du help desk de Priminfo par l'Etnic</p> <p>Circ 1668 du 27/10/06 : Intégration des NTIC : création pour toutes les écoles d'une adresse mail publique</p>
SANTE – SECURITE – HYGIENE	<p>Circ 2735 du 02/06/09 : Promotion des mesures d'hygiène à l'école</p> <p>Circ 2783 du 26/06/09 : Maladie coeliaque : information</p> <p>Circ 6355 du 15/09/17 : Stratégie de contrôle de la tuberculose</p>
DROITS D'AUTEUR	<p>Circ 6613 du 13/04/18 : Circulaire relative au respect des dispositions relatives aux droits d'auteur dans l'enseignement</p> <p>Circ 4508 du 21/8/13 : Droit d'auteur et droits voisins protégeant les œuvres musicales dans le cadre d'activités scolaires : Jeunesses Musicales</p> <p>Circ 5371 du 17/8/15 : Droit d'auteur et droits voisins protégeant les œuvres musicales dans le cadre d'activités scolaires. Cette circulaire remplace la circulaire n°2449 du 16/09/2008 telle que modifiée par celle du 06/09/2012 portant le numéro 4126</p>
NOUVELLE ORTHOGRAPHE	<p>Circ 2475 du 25/09/08 : Recommandations relatives à l'application de la nouvelle orthographe et à son enseignement</p>
ABONNEMENTS SCOLAIRES (TEC – STIB)	<p>Circ 2950 du 04/12/09 : Abonnements scolaires</p> <p>Circ 4283 du 29/01/13 : Intervention de la Région wallonne et de la Commission communautaire française visant à réduire le prix des abonnements (TEC-STIB) pour se rendre dans des établissements organisés par la FWB</p>
ASSURANCES SCOLAIRES Assurance de l'immobilier	<p>Circ 5128 du 21/01/15 : Assurances scolaires afférentes aux établissements du réseau d'enseignement organisé par la FWB Signaler tout dégât à la Direction régionale compétente dépendant du SGISFWB</p>

FORMATION A UNE FONCTION D'INSPECTION	<p>Circ 2502 du 14/10/08 : Information relative à la formation des candidat(e)s à une fonction d'inspecteur (trice)</p> <p>Circ 2528 du 12/11/08 : Dispenses et dispositions transitoires dans le cadre des formations d'inspecteur/trice</p>
DEVELOPPEMENT DURABLE	<p>Circ 5670 du 25/03/16 : Prix belge de l'Energie et de l'Environnement</p>
ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES CE	<p>Circ 2841 du 19/08/09 : Dispositif accueil et accompagnement des Chefs d'établissement « entrants »</p>
GESTION COMPTABLE	<p>A.R. du 17/07/1991 portant coordination des lois sur la comptabilité de l'Etat</p> <p>A.R. du 29/12/1984 relatif à la gestion financière et matérielle des services de l'Etat à gestion séparée de l'Enseignement de l'Etat</p> <p>Circ du 30/05/1985 - Autonomie de gestion</p> <p>Circ 4870 du 12/06/14 : Pilotage des établissements scolaires en matière de gestion comptable</p> <p>Circ 2202 du 19/02/08 : Rôles et responsabilités du chef d'établissement et du comptable en matière de gestion comptable</p> <p>Circ 2580 du 15/01/09 : Obligation d'utilisation du compte caisse pour les recettes perçues en liquide</p> <p>Circ 4375 du 4/4/13: Adresse électronique mise à disposition des établissements pour contacter le Service de la Vérification comptable</p> <p>Circ 3722 du 12/9/11 : Coordonnées et compétences territoriales des membres du Service de Vérification comptable relevant de l'Enseignement obligatoire.</p> <p>Circ 6577 du 09/03/18 : Contrôle financier des établissements scolaires WBE</p> <p>Circ 2749 du 16/06/09 : Décret du 30 avril 2009 concernant la comptabilité des écoles et l'accès à certaines fonctions de sélection et de promotion</p> <p>Circ 4230 du 06/12/12 : gestion financière des établissements organisés par la FWB</p> <p>Circ 5437 du 8/10/15 : Formations destinées aux personnes chargées de la comptabilité dans les établissements scolaires et</p>

	Centres organisés par la FWB Circ 5455 du 20/10/15 : Addendum à la circulaire 5437 du 08/10/2015
D+	Circ 4579 du 26/09/13 : Dispositions applicables à partir du 1er septembre 2013 en matière de discriminations positives dans l'enseignement de promotion sociale Circ 3270 du 07/09/10 : Grille d'analyse de toutes les actions à discriminations positives mises en place dans les établissements ou implantation d'établissement d'enseignement de promotion sociale
DISTRICTS SOCIO-PEDAGOGIQUES CONSEIL PEDAGOGIQUE	Circ 2947 du 24/11/09 : Districts socio-pédagogiques et Conseil pédagogique – Missions – Fonctionnement - Composition
PLAN Activa	Circ 6461 du 12/12/17 : Engagement de personnel dans le cadre d'embauche du plan Activa
ECOLE NUMERIQUE	Circ 6489 du 07/02/17 : École numérique - appel à projets 2018. Appel à projets réservé, en Région wallonne, aux établissements des enseignements maternel, primaire et secondaire ordinaires et spécialisés, aux établissements de Promotion sociale de niveau secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Go4sup.be www.indicateurswallonie.be	Circ 3998 du 11/05/12 : Site et brochure Go4sup.be Circ 3993 du 08/05/12 : www.indicateurswallonie.be Circ 6724 du 29/06/18 : Les Indicateurs de l'enseignement – Edition 2017
GUIDE QUALITE	http://www.agers.cfwb.be/index.php?page=27201&navi=3676&rank_page=27201
TRAVAUX ECONOMISEURS D'ENERGIE SUR FONDS PROPRES	Réf : Art. 3. § 3 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement (loi du Pacte scolaire), modifiée par le Décret du 18 décembre 2013
ACCUEIL DES ELEVES PRIMO-ARRIVANTS	Circ 6381 du 02/10/17 : Centre de coordination et de gestion des Fonds européens – Organisation de cours de français cofinancés par le Fonds asile, migration et intégration (AMIF selon l'acronyme anglais) dans le cadre du parcours d'accueil des primo-arrivants
ORGANISATION DES ACTIVITES DE FORMATION	Circ 6351 du 13/09/17 : Organisation des activités de formation dans l'enseignement de promotion sociale : dispositions applicables à partir du 1er septembre 2017.
COMPOSITION DE LA DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALES – REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR VERIFICATEUR	Circ 6342 du 11/09/17 : Composition de la Direction de l'Enseignement de Promotion sociale. Répartition des établissements de l'enseignement de promotion sociale par vérificateur
CEFORA	Circ 6228 du 14/06/17 : Enseignement de Promotion sociale – Procédures d'agrément et d'organisation des actions mises en œuvre dans le cadre de la convention cadre « C.P.A.E. / C.F. » du 14 mars 2000 telle que modifiée
MALTRAITANCE	Circ 6196 du 23/5/17 : Formation en ligne/module de base : Points de repère pour prévenir la maltraitance
FONDS SOCIAL EUROPEEN	Circ 6172 du 09/05/17 : Complément à la circulaire n° 5616 du 18/02/2016 : Enseignement de promotion sociale – Centre de coordination et de gestion des Fonds européens : programmation 2014-2020 du Fonds social européen – RÉINSERT

REMUNERATION MAITRES DE STAGE	Circ 6607 du 6/4/18 (annuelle) : Rémunération des maîtres de stage dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire, ordinaire, spécialisé et de promotion sociale, organisés ou subventionnés par la Communauté française
EXAMEN D'ENTREE EN SCIENCES MEDICALES ET DENTAIRES	Circ 6660 du 17/05/18 : Informations sur l'examen d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et dentaires
CELLULE DEMOCRATIE ET BARBARIE	Circ 6774 du 14/08/18 : Appels à projets dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire

Ch.VIII. PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER

A CCIDENT DU TRAVAIL/MALADIE PROFESSIONNELLE	52
ALLOCATIONS FAMILIALES	54
BULLETIN DE SIGNALEMENT (DEFINITIF)	54
COMMUNICATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL DES OPERATIONS STATUTAIRES.....	54
CONCIERGE.....	56
CONGES.....	56
ENGAGEMENT (ACTIVA)	56
ENTREE EN FONCTION	56
EXTENSION DE CHARGE OU DE NOMINAION	56
FICHES FISCALES – LISTING RECAPITULATIF	56
FICHE INDIVIDUELLE	58
GESTION DU PERSONNEL	58
LICENCIEMENT	58
LISTINGS DE PAIEMENT MENSUELS	58
PERTE DE CHARGE – PARTIELLE OU TOTALE.....	58
PLAN ACTIVA	60
PRIME SYNDICALE.....	60
PROTECTION DE LA MATERNITE	60
RAPPORT (EVALUATION DE L'AGENT TEMPORAIRE)	60
RAPPORT (EVALUATION DE L'AGENT STAGIAIRE)	60
STATUTS DU PAPO.....	60
VACANCE D'EMPLOI	61

A CCIDENT DU TRAVAIL/MALADIE PROFESSIONNELLE

- «[...] le secrétariat de l'établissement scolaire détient en sa possession des formulaires de déclaration d'accident. À la demande de la victime d'un accident du travail, il doit lui en fournir un exemplaire.

Ce formulaire comprend un volet administratif (modèle A) et un volet médical (modèle B). Une partie du volet administratif doit être remplie par le secrétariat, tandis que l'autre partie est remplie soit par la victime, soit par un supérieur hiérarchique si la victime est dans l'incapacité de la compléter du fait de son accident.

Une fois que le formulaire est rempli, le directeur de l'école doit le communiquer à la Direction des accidents du travail des personnels de l'enseignement. [...]» ([circ 4746](#))

MINISTERE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

Direction des accidents du travail des personnels de l'enseignement

Boulevard Léopold II, 44

1080 BRUXELLES

Tél : 02/413.39.49

Courriel : accidents.travail.enseignement@cfwb.be

- «Si l'accident du travail s'accompagne d'une absence au travail, le secrétariat remet également à la victime un modèle de certificat médical d'absence MEDEX sur lequel il aura préalablement inscrit le numéro d'identification, le nom et l'adresse de l'établissement. [...]» ([circ 4746](#))

Ce certificat se trouve dans l'annexe 2 de la [circ 4746](#) du 25/2/14: Il revient à la victime de transmettre le certificat soit par voie électronique (Attesten.Certificats@medex.belgium.be), soit par voie postale à la nouvelle adresse suivante (depuis le 1er février 2014, la victime ne doit donc plus l'envoyer au centre médical MEDEX du lieu de son domicile):

[MEDEX](#) Certificats Médicaux

Place Victor Horta 40, bte 50

1060 BRUXELLES

«[...] depuis le 1^{er} janvier 2014, la Direction des accidents du travail des personnels de l'enseignement est chargée d'enregistrer les données relatives à l'accident du travail dans le programme informatique

La plus grande partie du personnel scolaire bénéficie du **régime de coassurance mis en place par l'Etat belge et la Fédération Wallonie-Bruxelles** (ci-après FWB) selon les règles contenues principalement dans [l'arrêté royal du 24 janvier 1969](#) modifié par [l'arrêté royal du 8 mai 2014](#).

La [circ 4746](#) du 25/2/14: Référentiel des instructions et démarches administratives en matière d'accidents du travail des personnels de l'enseignement **donne toutes les explications nécessaires**, hormis celles contenues dans la [circ 375](#) du 5/9/02 Actes de violence et harcèlement - Déclarations et plaintes. Différentes questions sont abordées : assurance lors d'activités exercées pendant le congé pour accident de travail, reprise du travail à mi-temps, reprise du travail avec travail adapté, catégorie de personnes couvertes par l'AR du 24 janvier 1969, critères d'activités, modalités d'indemnisation des victimes, informations à communiquer aux hôpitaux et aux mutuelles, etc.

[Circ 6335](#) du 06/09/17 : Accidents du travail - transfert des données à caractère personnel vers le SIPPT (Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail)

[Circ 5507](#) du 3/12/15 : - Rôle de la Direction des Accidents du Travail des personnels de l'Enseignement en matière de consolidation pour des accidents du travail comportant au total moins de 30 jours d'absence. - Conséquence de non présentation aux convocations de l'Administration de l'expertise médicale suite à un accident du travail.

[Circ 5641](#) du 04/03/16 : Accidents du travail. - Rôle de la Direction des Accidents du Travail des personnels de l'Enseignement en matière de consolidation pour des accidents du travail comportant au total moins de 30 jours d'absence. - Conséquence de non présentation aux convocations de l'Administration de l'expertise médicale suite à un accident du travail. Erratum à la circulaire 5507 du 3/12/2015

[Circ 4904](#) du 26/6/14: Encodage des déclarations d'accident du travail des membres des personnels administratifs et ouvriers dans Publiato

<p>PUBLIATO, à l'exception des données relatives aux membres du personnel relevant des établissements organisés par la FWB et rémunérés sur dotation. Pour ceux-ci, l'encodage dans le programme PUBLIATO est effectué sous la responsabilité du pouvoir organisateur ou de son délégué»</p>	
--	--

<p>ALLOCATIONS FAMILIALES</p>	<p>Circ 2565 du 19/12/08 : Reprise du paiement des allocations familiales par l'ONAFTS</p> <p>Circ 3638 du 28/06/11 : Supplément d'allocations familiales en faveur de certains MDP en incapacité de travail</p> <p>Circ 2001 du 27/08/07 Système de protection contre la saisie et la cession. Concerne les traitements et les allocations familiales versés à charge de la dotation</p>
<p>BULLETIN DE SIGNALEMENT (DEFINITIF)</p>	<p>Arrêté ministériel du 12/4/1967 fixant le modèle du bulletin de signalement et le modèle de la fiche individuelle des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécial, moyen, technique, artistique et normal de l'Etat</p> <p>Circ 5250 du 7/5/15: Bulletin de signalement des membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p>
<p>COMMUNICATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL DES OPERATIONS STATUTAIRES</p> <p>JANVIER</p> <p>Personnel administratif - Demande de changement d'affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone - demande d'extension de nomination - demande d'obtention d'un complément de prestation</p> <p>Personnel ouvrier - Demande de changement d'affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone</p>	<p>Circ 6464 du 15/12/17 : WBE – membres des personnels : Appel aux candidats à une désignation en qualité de temporaire et temporaire prioritaire, de personnel administratif, de maîtres et de professeurs de religions ainsi que de puéricultrices non statutaires dans les établissements d'enseignement obligatoire organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2018-2019 - INFORMATIONS IMPORTANTES.</p> <p>Circ 6517 du 02/02/18 : Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - membres des personnels administratifs - changement d'affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone - demande d'extension de nomination - demande d'obtention d'un complément de prestation + addendum circ 6551 du 22/2/18</p> <p>Circ 6524 du 7/2/18 (annuelle) : WBE – personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – membres du personnel ouvrier – changement d'affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone + addendum circ 6550 du 22/2/18</p>

FEVRIER

Personnel administratif: appel aux candidats à une désignation en qualité de temporaire

[Circ 6515](#) du 2/2/18 (annuelle) : Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - appel aux candidats à une désignation en qualité de temporaire à des fonctions de personnel administratif dans les établissements d'enseignement (excepté les Hautes Ecoles et les Ecoles Supérieures des Arts) et les Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

MAI

Personnel administratif : admission au stage

[Circ 6674](#) du 28/6/17 : Appel aux candidats à une admission au stage à une fonction de recrutement de personnel administratif dans les établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

CONCIERGE	Circ 5312 du 22/6/15 : Dispositions concernant les emplois de concierge au sein des établissements d'enseignement et des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles
CONGES	Circ 6730 du 03/7/18 (annuelle) : Vade-mecum : Congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le personnel administratif, le personnel de maîtrise, les gens de métier et de service (PAP0) Circ 6472 du 21/12/17 (annuelle) : Personnel administratif, personnel de maîtrise, gens de métier et de service. Congés de compensation et dispenses de service pour l'année 2018.
ENGAGEMENT (ACTIVA)	Circ 6340 du 11/09/17 : Engagement du personnel administratif et ouvrier dans le cadre des nouvelles mesures d'aides à l'emploi en Wallonie
ENTREE EN FONCTION Désignation (voir Gestion du personnel ci-dessous) Attestation pour allocation de foyer Valorisation de la pratique professionnelle Déclaration Dimona (attention, n°ONSS différent de celui du personnel enseignant) Remise des consignes de sécurité Remise de la tenue de travail spécifique	Circ 6260 du 29/6/17 (annuelle) - Organisation de la rentrée scolaire ou académique 2017-2018 des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement et des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles Circ 146 du 5/9/01: Vêtements de travail et équipements de protection individuelle http://www.espace.cfwb.be/sippt/Thema_11.htm
EXTENSION DE CHARGE OU DE NOMINAION	Circ 5206 du 17/3/15: Membres du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - extension de charge Circ 6037 du 30/1/17 : WBE – personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – membre du personnel administratif - extensions de nomination + addendum du 22/2/17
FICHES FISCALES – LISTING RECAPITULATIF	Circ 4506 du 14/8/13 : Suppression de l'envoi papier de la fiche fiscale 281.10, de la demande de prime syndicale et du listing récapitulatif vers les enseignants Circ 6581 du 19/3/18 (annuelle) : Envoi électronique des fiches fiscales et formulaire de demande de prime syndicale du personnel de l'enseignement Circ 5222 du 30/3/15: Personnel sans contrat de travail rémunéré à charge

<p>FICHE INDIVIDUELLE à faire signer par l'intéressé dans les deux rubriques: faits favorables et défavorables. Ne pas oublier de délivrer un accusé de réception si l'agent conteste par écrit.</p>	<p>Circ 5250 du 7/5/15 : Bulletin de signalement des membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p>
<p>GESTION DU PERSONNEL</p>	<p>Circ 6260 du 29/6/17 (annuelle) - Organisation de la rentrée scolaire ou académique 2017-2018 des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement et des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles <i>Remarque : les documents « DGT », à l'exception de ceux pour la désignation d'un comptable ou d'un correspondant ont été supprimés. Désignation PA: p 5, désignation PO: p 10</i></p>
<p>LICENCIEMENT</p>	<p>Circ 2325 du 02/06/08 : Personnel de maîtrise, gens de métier et des services des établissements de l'enseignement organisé par la FWB – Rapports défavorables consécutifs Circ 5800 du 5/7/16 : Procédure applicable au licenciement des membres du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles</p>
<p>LISTINGS DE PAIEMENT MENSUELS</p>	<p>Circ 5776 du 23/6/16 : Lecture des listings de paiement mensuel - Compréhension des informations – Codification des documents d'attributions</p>
<p>PERTE DE CHARGE – PARTIELLE OU TOTALE</p>	<p>Circ 1661 du 16/10/06 : Personnel administratif, personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française Perte partielle de charge et envoi du document I.D.S.(PA) Mise en disponibilité par défaut d'emploi et envoi du document S.D.S.(PA) Mise en disponibilité par défaut d'emploi et envoi du document S.D.S.(PO) Circ 5917 du 18/10/16 : WBE – Personnel enseignant – Personnel administratif. Disponibilité par défaut d'emploi. Réaffectation définitive pour les membres du personnel nommés à titre définitif dans les établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, les internats et les homes d'accueil organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Réaffectation pour les maîtres et professeurs de religion nommés à titre</p>

	définitif ou admis au stage (religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique) dans les établissements de l'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Réaffectation définitive pour les membres du personnel administratif nommés à titre définitif ou admis au stage dans les établissements de l'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. DL 27/10/16
--	---

PLAN ACTIVA	Circ 6461 du 12/12/17 : Engagement de personnel dans le cadre d'embauche du plan Activa
PRIME SYNDICALE	Circ 6581 du 19/3/18 (annuelle) : Envoi électronique des fiches fiscales et formulaire de demande de prime syndicale du personnel de l'enseignement
PROTECTION DE LA MATERNITE	Circ 478 du 06/03/03 : Procédure d'introduction d'une demande d'écartement dans le cadre de la protection de la maternité (pour les travailleuses enceintes et allaitantes)
RAPPORT (EVALUATION DE L'AGENT TEMPORAIRE)	AGCF du 2/06/2004 fixant le modèle de rapport sur la manière dont le membre du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française, désigné à titre temporaire, s'est acquitté de sa tâche AGCF du 2/06/2004 fixant le modèle de rapport sur la manière dont le membre du personnel administratif des établissements d'enseignement et des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française, désigné à titre temporaire, s'est acquitté de sa tâche
RAPPORT (EVALUATION DE L'AGENT STAGIAIRE)	AGCF du 2/07/2007 fixant le modèle de rapport motivé sur la manière dont le membre du personnel administratif ou du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française, stagiaire, s'est acquitté de sa tâche
STATUTS DU PAPO	AR du 01/12/1970 - Arrêté royal fixant le statut pécuniaire des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécial, moyen, technique, artistique et normal de l'Etat Décret du 12/5/04 fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française Circ 1204 du 16/08/05: Modification à l'AR du 01/12/70 fixant le statut pécuniaire du personnel administratif, du personnel de maîtrise,... Circ 2869 du 15/09/09: Notice explicative des dispositions statutaires applicables aux membres du personnel administratif de l'enseignement obligatoire organisé par la FWB soumis au statut du 12 mai 2004 – Interprétations et commentaires Circ 2873 du 15/09/09 : Notice explicative des dispositions statutaires

	<p>applicables aux membres du personnel ouvrier de l'enseignement obligatoire organisé par la FWB soumis au statut du 12 mai 2004 – Interprétations et commentaires</p> <p>Circ 2954 du 08/12/09 : Personnel administratif : application des dispositions prévues par le décret du 12 mai 2004 fixant le statut des membres du personnel administratif et du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française: domaine de compétence des Commissions zonales et de la Commission interzonale</p>
<p>VACANCE D'EMPLOI</p>	<p>Circ 1379 du 27/02/06 : Personnel administratif, personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la FWB – Déclaration de la vacance d'un emploi (formulaires)</p> <p>Circ 1661 du 16/10/06 Personnel administratif, personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française Perte partielle de charge et envoi du document I.D.S.(PA) Mise en disponibilité par défaut d'emploi et envoi du document S.D.S.(PA) Mise en disponibilité par défaut d'emploi et envoi du document S.D.S.(PO)</p> <p>Circ 5206 du 17/3/15 : Membres du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - extension de charge</p> <p>Circ 5917 du 18/10/16 : WBE – Personnel enseignant – Personnel administratif. Disponibilité par défaut d'emploi. Réaffectation définitive pour les membres du personnel nommés à titre définitif dans les établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, les internats et les homes d'accueil organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Réaffectation pour les maîtres et professeurs de religion nommés à titre définitif ou admis au stage (religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique) dans les établissements de l'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Réaffectation définitive pour les membres du personnel administratif nommés à titre définitif ou admis au stage dans les établissements de l'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. DL 27/10/16</p>

ANNEXE

CALENDRIER DES REGLES ELEMENTAIRES DE L'ENTRETIEN « LOCATIF » DES BATIMENTS ET ABORDS.

Préambule :

Ce document n'a pour autre prétention que de vouloir apporter une aide aux Chefs d'établissements scolaires et aux Responsables d'internats et de CPMS du réseau organisé par la F.W.B. quant aux **règles élémentaires d'entretien des bâtiments et abords**. Il s'agit ***d'un guide synthétique et non exhaustif*** de certaines impositions essentielles relatives à la gestion en « bon père de famille » de l'occupant d'un bien immobilier appartenant à un tiers (principe locataire/propriétaire). Il est également évident que ***cette synthèse ne se substitue en rien aux obligations complètes et détaillées du R.A.E*** (Règlement Administratif d'Entretien) téléchargeable dans sa version intégrale à l'adresse internet suivante : <http://www.infrastructures.cfwb.be/index.php?id=1082>

Par ailleurs, cette présentation synthétique (n'intégrant notamment pas la problématique des contrôles périodiques et entretiens légaux et n'éluant en rien l'obligation de surveillance et de gardiennage des sites à charge des Chefs des établissements) se veut être **un outil de gestion quotidien et pratique à l'attention des équipes d'entretien locales**. La présentation sous forme d'un calendrier devrait par ailleurs aider les responsables de ces équipes à planifier les différentes obligations du « locataire ».

Les fréquences d'entretien sont proposées à titre indicatif et dans des conditions normales d'exploitation mais ces fréquences doivent pouvoir être adaptées en fonction des spécificités rencontrées ou conditions exceptionnelles d'exploitation (ex. l'entretien des feuilles dans les corniches doit être plus fréquent si le bâtiment se trouve dans un parc boisé).

Il n'en demeure pas moins que les opérations ci-dessous **doivent**, par conséquent, **être réalisées localement par les ouvriers d'entretien ou par des sociétés spécialisées** en fonction de la nature du travail ou des mesures de sécurité à prévoir (**à charge de l'établissement scolaire**) :

Installations / Postes	Actions à prendre	Périodicité préconisée					
			ETE	AUTOMNE	HIVER	PRINTEMPS	AUTRE
TOITURES							
Toitures : chéneaux/corniches/descentes eaux pluviales	Enlever régulièrement les feuilles, mousses ou déchets de toute nature des chéneaux, corniches et descentes d'eaux pluviales.	Trimestrielle	X	X	X	X	
Couvertures : état général	Inspection visuelle	Annuelle (et après chaque tempête)	X				
Combles et greniers	Vérifier la bonne fermeture des accès aux combles et greniers afin d'éviter la colonisation par des volatiles et nuisibles (cf. le nettoyage des fientes étant à charge de l'établissement)	Trimestrielle	X	X	X	X	
FACADES							
Vitrage (bris de vitre par vandalisme)	Remplacement	Selon besoin					X
EGOUTTAGE							
Avaloirs – filets d'eau - caniveaux	Brossage et curage (veiller au bon écoulement des eaux à évacuer).	Trimestrielle	X	X	X	X	
Puisards de souche et chambres de visite	Nettoyage	Semestrielle		X		X	
Fosses septiques	Vérification et vidange si nécessaire	Annuelle	X				
Station d'épuration	Vérification et vidange si nécessaire	Annuelle	X				
Dégraisseurs et débourbeurs	Vérification et nettoyage	Bimestrielle					X
SOUS-SOL							
Vides ventilés et vides techniques	Ouverture et fermeture de l'ensemble des taques d'accès.	Annuelle		X			
Vides ventilés et vides techniques	Inspection visuelle des vides techniques et vides-ventilés (y compris vérification de l'étanchéité et de l'état des installations techniques s'y trouvant).	Semestrielle		X		X	
LOCAUX INTERIEURS							
Portes et trappillons	Vérification du bon état général des portes,	Mensuelle					X

	quincailleries et ferme-portes (si vandalisme à charge de l'école). Le remplacement de clés, paumelles et clenches étant également une charge école.						
Portes « coupe-feu »	Vérifier l'usage conforme des portes coupe-feu et l'absence d'entrave.	Quotidienne					X
	Entretien annuel des portes par un placeur agréé ISIB (cf Fiche d'entretien annuel de bloc porte coupe-feu basée sur la NIT226 en annexe)	Annuel	X				
Parois et plafonds	Remise en peinture ou revêtements muraux des locaux (rafraichissements périodiques).	Tous les 7 à 10 ans					X
Revêtement de sol	Réparation de tous les types de revêtements souples de sol.	Selon besoins					X
CHAUFFAGE							
Ensembles bruleurs-chaudières	Vérifier le bon fonctionnement de la production de chaleur (absence de témoin ou d'affichage de message de sécurité).	Mensuelle (et surtout après chaque période de congés).					X
Ensembles bruleurs-chaudières-expansions	Contrôle visuel de l'étanchéité des soupapes de sécurité	Mensuelle					X
Circulateurs	Vérification du bon fonctionnement	Mensuelle					X
Robinetteries, joints et raccords	Vérifier l'étanchéité et remédier aux petites fuites	Mensuelle					X
Bouteilles d'air - purgeurs	Réaliser la purge des différents points hauts (sauf cas de purgeurs automatiques)	Mensuelle					X
Réservoirs à combustible et canalisations	Contrôle visuel de l'étanchéité et de l'état d'oxydation (remise en peinture éventuelle)	Semestrielle	X		X		
Jauges à combustible	Vérification du fonctionnement et relevé des consommations	Bimensuelle					X
Groupes de ventilation	Vérification de l'état d'encrassement des filtres et de l'usure des courroies (remplacement via le contrat d'entretien de l'AGI)	Mensuelle					X
Radiateurs (eau chaude)	Vérifier la bonne irrigation, le bon fonctionnement de la robinetterie et réaliser les purges éventuelles	Semestrielle		X	X		

Compteur d'eau de remplissage des installations de chauffage	Relevé des ajouts d'eau	Selon besoin						X
INSTALLATION DE TRAITEMENT DES EAUX (adoucisseurs (contrat d'entretien à charge de l'école))								
Adoucisseurs	Contrôle de la dureté de l'eau	Mensuelle						X
Adoucisseurs	Vérification du niveau de sel et appoint	Hebdomadaire						X

INSTALLATION DE DISTRIBUTION DE GAZ (naturel ou LPG)							
Réseau de distribution	Vérification de l'état de corrosion et mise en peinture (jaune ocre)	Annuelle	X				
Robinetterie	Fermeture des robinetteries après usage des appareils (cuisines, laboratoires)	Quotidienne					X
ELECTRICITE							
Différentiels (interrupteurs et disjoncteurs)	Manœuvrer les boutons-tests (par personnel BA4)	Trimestrielle	X	X	X	X	
Appareils d'éclairage	Relampage et vérification des auxiliaires	Selon besoins					X
Appareils de commande et prises.	Vérifier le bon état général des appareils de commande de tous types (boutons-poussoirs, interrupteurs,...) et prises. Remplacement des éléments défectueux (à charge de l'école si vandalisme).	Selon besoins					X
Surcharge des circuits	Eviter l'usage intempestif de multiprises (risque d'incendie ou d'électrocution).	Mensuelle					X
SANITAIRE							
Installation	Vérifier la consommation d'eau afin de détecter les éventuelles fuites non visibles	Mensuelle					X
Réseau distribution eau chaude	Purger les installations sanitaires à haute température pour éviter les risques de légionnelle.	Après chaque période de congés					X
Robinetterie et vannes	Réaliser une manœuvre d'ouverture-fermeture	Annuelle (en période de congés)	X				
Appareils sanitaires (chasses, flush-valves, robinets de rinçage,...)	Vérification du bon fonctionnement et remplacement si besoin.	Mensuelle					X
ABORDS							
Plantations	Taille des basses tiges (arbustes, haies,... (hauteur maximum admissibles 2 mètres))	Semestrielle		X	X		
Gazons	Tonte	24 fois par an (suivant saisons)					X

Lierres et plantes grimpantes	Limiter la croissance de manière à n'occasionner aucun dégât aux bâtiments et clôtures.	Selon besoins et avis AGI						X
Végétation spontanée	Elimination de la végétation spontanée (chardons, orties, sureaux, semis naturels non maîtrisés).	Sans délai						X
Cours, voies d'accès et trottoirs.	Enlèvement de la glace et de la neige lorsqu'elles représentent un danger pour le bâtiment et/ou les personnes.	Selon conditions météorologiques.						X

Cours, voies d'accès et trottoirs.	Limiter les passages de véhicules aux capacités portantes autorisées des voiries et des accès.	Quotidienne					X
Voies d'évacuation et escaliers	Nettoyage des mousses et verdure (haute pression ou action à l'efficacité similaire)	Semestrielle		X		X	
Nuisibles	Gérer l'élimination des nuisibles (rats, souris, fouines, pigeons, guêpes, moustiques, mouches,...)	Selon besoins					X
SURVEILLANCE DU SITE - PATRIMOINE							
Rejet d'eaux non autorisés (ex. voisins)	Signaler dans les plus brefs délais à l'AGI.						X
Etat des murs et clôtures périphériques	Signaler toute dégradation dans les plus brefs délais à l'AGI.						X
Empiètements des voisins	Signaler dans les plus brefs délais à l'AGI.						X
Occupation non conventionnée d'une partie du terrain par des tiers	Signaler dans les plus brefs délais à l'AGI.						X
Aérations, cheminées, prises de vue non autorisées (constructions « sauvages » de voisins)	Signaler dans les plus brefs délais à l'AGI.						X

ANNEXE

FICHE D'ENTRETIEN ANNUEL DE BLOC PORTE COUPE-FEU BASEE SUR LA NIT226

DONNEES D'IDENTIFICATION DE LA PORTE

N° BATIMENT	
ETAGE	
N° PORTE	
N° LOCAL	
NOM LOCAL	
RESISTANCE AU FEU	
MATERIAU DU VANTAIL	
MATERIAU DE L'EBRASEMENT	
DIMENSIONS	
TYPE DE PORTE	
AGREMENT TECHN. DE LA PORTE	
N° D'AGREMENT DU PLACEUR	

DONNEES DU CONTRÔLE

DATE	
COORDONNEES DE L'ENTREPRISE	
NOM DE L'OUVRIER	
SIGNATURE	

LISTE DU CONTRÔLE

		REMARQUES
RACCORD AU GROS-OEUVRE		
CHASSIS	Ebrasement, listel, chambranle, joints	
VANTAIL	Faces Couvre-chants ...	
JEUX	Chant supérieur Côtés chant inférieur	
CHARNIERES	Lubrification des éléments mobiles Bagues d'usure ...	
SERRURE	Lubrification des éléments mobiles Gâche, Cylindre Têtière	
FERME-PORTE	Lubrification éléments mobiles Rétenteur	